



Bulletin Officiel

N° 4584 Jeudi 17 Avril 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CME

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 2-3

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE DE PUBLIER LES INDICATEURS TRIMESTRIELS
AU BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER 4

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 5-6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGO - 7
 SICAV OPPORTUNITY – AGO - 7
 SICAV PROSPERITY – AGO - 8
 SICAV TRESOR – AGO - 8
 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE – AGE - 8
 SICAV AVENIR – AGO - 9
 SICAV L'INVESTISSEUR – AGO - 9
 SICAV L'EPARGNANT – AGO - 10
 SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGE - 10
 SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- AGO - 11
 LES CIMENTS DE BIZERTE – AGO - 12
 TUNISO-EMIRATIE SICAV – AGO - 13
 COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - AGO - 14
 SANADETT SICAV – AGO - 15
 ARABIA SICAV – AGP - 16
 SICAV SECURITY 17
 CAP OBLIG. SICAV 17
 ONE TECH HOLDING 18

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING 19-20

COMMUNIQUE

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR » 21

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIEL

ATTIJARI BANK 22-23
 AMEN BANK 24-25
 COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL- 26-27

AUGMENTATION DE CAPITAL

SERVICOM 28-31

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 » 32-37
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 38-41
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 42-45

COURBE DES TAUX

46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
 - ONE TECH HOLDING
 - SANADETT SICAV
 - ARABIA SICAV

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013
 - ONE TECH HOLDING

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT
APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu **des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne**, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2013, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2014.

- Suite -

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions **des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée**, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2014, au plus tard le 20 Avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE.....

Siège social :

La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre

Indicateurs :

Trim est re de l'exercice comptable N	Trim est re correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitements pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;

- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1106

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 18 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1107

AVIS DES SOCIETES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17h30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1108

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2013 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 1109

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 24 Avril 2014 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'un OPCVM de distribution en OPCVM de capitalisation ;
2. Mise à jour des statuts ;
3. Questions diverses ;

2013 - AS - 1110

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 22 avril 2014 à 11 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1096

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 23 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

2013 - AS - 1097

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 24 avril 2014 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2013
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2013
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Nomination d'un nouvel administrateur

2013 - AS - 1098

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le jeudi 8 mai 2014 à 9h à Tunis, à l'hôtel Acropole - *Salle Rotonde*- les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 80 000 000 à 90 000 000 de Dinars, par incorporation de réserves ;
- Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

2013 - AS - 1099

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT-, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 08 mai 2014, à 9h.30 à l'hôtel Acropole - Salle Rotonde - les Berges du Lac - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Nomination d'un Administrateur ;
- 9/ Nomination d'un Membre du Comité d'Audit ;
- 10/ Jetons de présence ;
- 11/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2013 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner.
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 23 Avril 2014 à 15 heures à l'Usine des Ciments de Bizerte sise à BAIE DE SEBRA BIZERTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Approbation de la vente :**
 - D'un terrain sis à la zone industrielle route de Monastir Sousse
 - Des immeubles sis à Ezzahra Tunis.

- 2) **Désignation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra Bizerte, dans les délais légaux.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Les actionnaires de la TUNISO-EMIRATIE SICAV sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **mercredi 30 avril 2014 à 9H00** au siège social de la société, sis au 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2013,
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 3- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013 ;
- 5- Fixation des jetons de présence.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 18 Mars 2014, messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 22 Mai 2014 à 16 heures**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2013 ;
- Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2013 ;
- Approbation des montants des jetons de présence ;
- Reclassement des comptes de réserves ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Emission d'Emprunts Obligataires ;
- Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SANADETT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

SANADETT SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 25 avril 2014 à 14 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARABIA SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue Hédi Noura -1001 Tunis

ARABIA SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 25 avril 2014 à 15 heures** dans les locaux de l'AFC, aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 et sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats de l'exercice 2013,

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires aux Jardins du lac 2- Résidence EL KARAMA durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV SECURITY
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 25 ,Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **SICAV SECURITY** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 15 mai 2014 à 9 heures à son siège social** sis au 25, Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2013
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats.

2013 - AS - 1124

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CAP OBLIG SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 25 ,Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène

Le Conseil d'Administration de **CAP OBLIG SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **jeudi 15 mai 2014 à 8 heures 30 minutes à son siège social** sis au 25, Rue du Docteur Calmette -1082 Tunis Mahrajène à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2013
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013
- 3- Examen et approbation des comptes et du bilan au 31/12/2013
- 4- Quitus aux administrateurs
- 5- Affectation des résultats.

2013 - AS - 1125

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khaliij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société ONE TECH HOLDING porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale le Jeudi 15 Mai 2014 à 9h 30 minutes, à l'Hôtel « Les Berges du Lac Concorde » sis à la rue du lac Turkana -Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modes de convocation;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One TECH de l'exercice 2013 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe One TECH de l'exercice 2013 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
7. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et à l'article 26 des statuts relatives à l'exercice 2013 ;
8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
9. Fixation du montant des Jetons de présence ;
10. Autorisation accordée au Conseil d'Administration de la Société pour la régulation du cours à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de la société ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2013, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2013, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2013	12 263 030,475
Résultats reportés antérieurs	- 146 067,791
<hr/>	
Sous total	12 116 962,684
<hr/>	
Réserve légale 5%	605 848,134
Dividendes	11 256 000,000
Résultats reportés	255 114,550
<hr/>	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 10 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le Conseil d'Administration de la Société à acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « CTKD » a franchit le seuil de participation dans le capital de la Société en date du 11 novembre 2013 et qu'il détient plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement « CTKD » représentée par Monsieur....., en qualité d'administrateur, et ce pour la durée restante du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Le « CTKD », représenté par Monsieur, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"

Siège social : 14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS

La Société Immobilière et de Participations, informe ses actionnaires et le public, que son conseil d'Administration, réuni aujourd'hui, jeudi 17 avril 2014, a examiné l'activité de la société au cours de l'exercice 2013 et, a arrêté les états financiers individuels relatifs au dit exercice.

Les états financiers de la société font ressortir un résultat net de 7 631 370 D contre 3 561 984 D en 2012.

Le conseil a décidé de:

- Proposer à l'assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de 1,500 D par action, soit 30% du montant du nominal.
- Le prochain conseil, convoquera une assemblée générale extraordinaire en vue de décider de l'augmentation du capital social de la société Immobilière et de Participations, à concurrence de 1000 mD, pour le porter à 5,5MD, contre 4,5MD actuellement. L'augmentation du capital, se fera par incorporation d'une partie des réserves, et l'émission de 200 000 actions nouvelles de 5 Dinars de nominal chacune. Les nouvelles actions seront attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison de deux actions nouvelles pour neuf actions anciennes. Elles seront émises le 1^{er} juillet 2014, avec jouissance à partir de la même date.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Attijari Bank**

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014

(Mt. en milliers de dinars)

	au 31/03/2014	au 31/03/2013	Var mars 2014-13	au 31/12/2013
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	91 501	79 067	16%	362 496
Intérêts et revenus assimilés	63 446	54 892	16%	246 018
Commissions (en produits)	17 510	15 489	13%	67 819
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	10 289	8 432	22%	42 226
Revenus du portefeuille d'investissement	256	254	1%	6 433
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	29 750	24 478	22%	111 215
Intérêts encourus et charges assimilées	28 698	23 805	21%	107 819
Commissions encourues	1 052	673	56%	3 396
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0		0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	61 751	54 589	13%	251 281
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 192	885	35%	3 955
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	29 830	26 587	12%	111 565
Frais de personnel	21 989	19 738	11%	79 972
Charges générales d'exploitation	7 841	6 849	14%	31 593
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	482 841	397 895	21%	414 525
Portefeuille Titres Commercial	410 277	327 629	25%	342 715
Portefeuille Titres d'Investissement	72 564	70 266	3%	71 810
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE	3 451 834	3 275 166	5%	3 401 083
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :	4 165 994	3 859 184	8%	4 047 534
Dépôts à vue	1 554 061	1 429 224	9%	1 442 816
Comptes d'épargne	1 556 651	1 491 711	4%	1 522 005
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	56 273	67 153	-16%	65 804
10) CAPITAUX PROPRES*	348 750	346 100	1%	348 750

* Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période et celui de l'exercice 2013 ainsi que l'effet du changement de la méthode de calcul de provision tel qu'édicté par la circulaire BCT 2013-21.

- Suite -

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 31 mars 2014 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2014. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2014 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2014. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2014 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 8% comparativement à la même période de 2013. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 9% et 4%.

Les encours de crédit ont augmenté de 5% par rapport à fin mars 2013 pour s'établir à 3.4 milliards de dinars.

Au 31 mars 2014, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 61.751 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 13% par rapport à fin mars 2013. Cette augmentation est due essentiellement à l'évolution de la marge d'intérêts globale de 12% et les gains sur portefeuille commercial et opérations financières de 22%.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Amen Bank**

Siège Social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014

(En 1000 DT)

Période	1 er trimestre 2014	1 er trimestre 2013	au 31 Mars 2014	au 31 Mars 2013	au 31 Décembre 2013 (*)
1- Produits d'exploitation bancaires	139 080	116 014	139 080	116 014	517 280
• Intérêts	104 921	88 997	104 921	88 997	398 933
• Commissions en produits	14 839	13 381	14 839	13 381	58 024
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	9 222	6 727	9 222	6 727	39 350
• Revenus du portefeuille d'investissement	10 098	6 909	10 098	6 909	20 973
2- Charges d'exploitation bancaires	77 249	57 225	77 249	57 225	260 493
• Intérêts encourus	75 732	56 184	75 732	56 184	254 458
• Commissions encourues	1 517	1 041	1 517	1 041	6 035
3-Produit net bancaire	61 831	58 789	61 831	58 789	256 787
4- Autres produits d'exploitation	459	196	459	196	1 903
5- Charges opératoires, dont :	20 287	19 630	20 287	19 630	82 827
• Frais de personnel	15 461	15 136	15 461	15 136	62 058
• Charges générales d'exploitation	3 458	3 249	3 458	3 249	15 180
6- Structure du Portefeuille	-	-	1 096 648	821 185	991 332
• Portefeuille- titres commercial	-	-	561 167	300 940	436 066
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	535 481	520 245	555 266
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	5 608 170	5 417 854	5 564 383
8- Encours des dépôts	-	-	5 417 444	4 911 459	4 956 302
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	850 434	872 793	841 864
10- Capitaux propres (**)	-	-	593 247	428 288	545 023

(*) Chiffres provisoires

(**) les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période

- Suite -

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II-Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2013 et Mars 2014.

Les crédits à la clientèle ont atteint 5 608,2 millions de dinars, soit une augmentation de 43,8 millions de dinars ou 0,8 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 5 417,4 millions de dinars soit un accroissement de 461,1 millions de dinars ou 9,3%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 850,4 millions de dinars compte tenu des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Durant le premier trimestre de 2014

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 23,1 millions de dinars ou 19,9% par rapport à la même période en 2013.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 20,0 millions de dinars au cours du premier trimestre 2014 ou 35,0%.

Pour la même période, le Produit net Bancaire a atteint 61,8 millions de dinars contre 58,8 millions de dinars, soit une augmentation de 3,0 millions de dinars ou 5,2%.

Ouverture d'agences

Au cours du premier trimestre de l'année 2014, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 2 nouvelles agences, ce qui a porté le nombre total à 142 agences. Ces agences sont les suivantes :

- Borj Louzir
- Kram Ouest

Nouveaux produits

Carte « DALOULA »

Poursuivant sa politique d'innovation produit, AMEN BANK a lancé la carte « DALOULA ».

Il s'agit d'un nouveau concept, puisque pour la première fois en Tunisie, le porteur de la carte « DALOULA » peut choisir lui-même le visuel de sa carte, au moment de sa commande.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-**

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

La Compagnie Internationale de Leasing - CIL- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2014

INDICATEURS	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	EXERCICE 2013(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	44 052	46 757	172 807	-5,79%
AGRICULTURES ET PÊCHE	6 706	4 436	22 590	51,17%
BTP	6 008	8 221	23 724	-26,92%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 937	5 482	18 993	-9,94%
TOURISME	5 969	7 241	35 471	-17,57%
TRANSPORT	3 975	4 239	13 111	-6,23%
COMMERCE	8 228	7 508	32 388	9,59%
SERVICES DIVERS	8 229	9 630	26 530	-14,55%
MONTANT DES APPROBATIONS	65 748	56 413	196 138	16,55%
AGRICULTURES ET PÊCHE	7 407	5 734	25 867	29,18%
BTP	7 515	8 735	28 984	-13,97%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	7 296	5 066	22 549	44,02%
TOURISME	12 577	10 429	36 629	20,60%
TRANSPORT	5 821	5 912	15 651	-1,54%
COMMERCE	11 445	11 146	39 093	2,68%
SERVICES DIVERS	13 687	9 391	27 365	45,75%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	350 871	349 805	347 421	0,30%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	33 407	34 160	26 984	-2,20%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	9,52%	9,77%	7,77%	
REVENUS BRUTS DE LEASING	47 217	46 901	190 991	0,67%
REVENUS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	8 664	8 121	33 969	6,69%
PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	4 582	4 470	17 788	2,51%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 430	1 424	5 556	0,42%
STRUCTURE DES RESSOURCES	282 884	283 024	295 606	-0,05%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	109 304	130 341	129 880	-16,14%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	23 595	21 804	23 356	8,21%
AUTRES EMPRUNTS	149 985	130 879	142 370	14,60%
TRÉSORERIE NETTE	5 358	12 181	8 344	-56,01%
CAPITAUX PROPRES (**)	54 136	50 956	45 824 (**)	6,24%

(*) Données auditées

- Suite -

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing (hors produits réservés) : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing (hors produits réservés) : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

() Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2014 par :

- Une augmentation des produits nets de leasing de 2,51%
- Une maîtrise des charges d'exploitation

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

SERVICOM

Société anonyme au capital de 2 358 000 de Dinars
De valeur nominale de 1 dinar
Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SERVICOM réunie le 17/12/2013 a décidé d'augmenter le capital de la société à concurrence de 1.179.000 dinars pour le porter de 2.358.000 dinars à 3.537.000 dinars par la création et l'émission de 1.179.000 nouvelles actions au prix de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

L'AGE a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Les nouvelles actions seront émises à raison de (1) action nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription. Elles porteront jouissance le 1^{er} janvier 2013.

But de l'émission

Les dirigeants de la société SERVICOM ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et consolider son assise financière
- Rééquilibrer sa structure financière et réduire son niveau d'endettement
- Financer le plan de développement gage de la croissance future
- Elargir les activités de la société et assurer son déploiement sur de nouveaux marchés.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 1.179.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 1.179.000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1.179.000 actions
- Valeur nominale des actions : 1 dinar.
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- Suite -

Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 17 dinars, soit 1 dinar de valeur nominale et 16 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- ✓ **A titre irréductible** : A raison d'une action (1) nouvelle pour deux (2) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SERVICOM ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- ✓ **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 1.179.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle deux (2) anciennes et ce du **16/04/2014** au **30/04/2014** Inklus¹.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SERVICOM exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 17 dinars, soit 1 dinar représentant la valeur nominale de l'action et 16 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le jour de dénouement de l'augmentation du capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 01 905 0321192000637 64 ouvert auprès de l'ATB.

Modalités de souscription et règlement livraison des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **30/04/2014** à **17h** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres détenus délivrés par « AFC » intermédiaire en bourse agréé et mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

- Suite -

Marché des titres

Depuis le 25 juin 2009, les actions de SERVICOM sont négociables sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 2.358.000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société SERVICOM inscrites sur le marché alternatif des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à **partir du 16/04/2014** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1.179.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/04/2014 au 30/04/2014 inclus¹**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340052 » durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/04/2014 au 30/04/2014 inclus²**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN 0007340060 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'Arab Financial Consultants - Intermédiaire en Bourse.

Pour plus d'informations, un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 14/0856 du 01 avril 2014 sera incessamment, mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SERVICOM : Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan, de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

^{1, 3} Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **30/04/2014** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-2 »

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

A la date du visa de la présente note d'opération, deux emprunts obligataires ont été émis dans le cadre de cette autorisation :

- E.O « ATL 2013-2 » émis en 2013 pour un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 50 millions de dinars, clôturé en date du 28/11/2013 pour un montant de 36 millions de dinars.
- E.O « ATL 2014-1 » émis en 2014 pour un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, clôturé en date du 25/02/2014 pour un montant de 20 millions de dinars.

Dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 12/02/2014 d'émettre un emprunt obligataire de **15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions** de dinars et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars :
 - Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
 - Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
 - Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

Renseignements relatifs à l'opération

▪ Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est de **15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars** divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2014-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

▪ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **19/05/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/05/2014, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **19/06/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 15/04/2014 auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2014-2 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC – Intermédiaire en bourse).

▪ **Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 19/05/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

▪ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014 seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/05/2014, et ce même en cas de prorogation de cette date.

▪ **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

▪ **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2014-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,90% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,35%.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année N-1 au mois d'Avril de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

▪ **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le **19 Mai** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 19/05/2019.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 19/05/2021.

▪ **Amortissement et remboursement**

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 19/05/2019.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3ème année jusqu'à la 7ème année. L'emprunt sera amorti en totalité 19/05/2021.

- **Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars
- **Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 19/05/2014
- **Date du premier paiement en intérêts :** 19/05/2015 pour les différentes catégories
- **Date du premier remboursement du capital :**
 - Catégorie A : 19/05/2015
 - Catégorie B : 19/05/2015
 - Catégorie C : 19/05/2017

- Suite -

- **Date de la dernière échéance :**

Catégorie A : 19/05/2019

Catégorie B : 19/05/2019

Catégorie C : 19/05/2021

- **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

Les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale**

Pour les obligations des Catégories A et B

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

Pour les obligations de la Catégorie C

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

- **Durée de vie moyenne**

Pour les obligations des Catégories A et B

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

Pour les obligations de Catégorie B

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,745 années.

Pour les obligations de la Catégorie C

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,309 années.

- **Notation de l'émission**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 12/03/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-2 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

- **Notation de la société**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 14 Mars 2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- Note nationale court terme : F3 (tun) ;

- Suite -

Les notes nationales attribuées à Arab Tunisian Lease (ATL) reposent sur la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire ultime, la banque Arab Bank plc (AB, notée 'BBB-/Négative/ 'bbb-'), à travers la filiale tunisienne de ce dernier, Arab Tunisian Bank (ATB, notée 'BB'/ Négative/ 'b'; note de soutien extérieur '3').

Un relèvement des notes pourrait intervenir si l'ATB augmentait sensiblement sa participation au capital d'ATL. A l'inverse, les notes nationales d'ATL pourraient être abaissées si l'ATB réduisait cette participation, ou si AB diminuait fortement ses intérêts dans ATB (et par voie de conséquence dans ATL), ou encore si une dégradation des notes d'AB avait lieu.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres sociétés émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » marquent les nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

▪ **Mode de placement**

L'emprunt obligatoire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

▪ **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

Renseignements généraux

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

- **Marché des titres**

Au 28/02/2014, il existe 11 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 18 lignes de cotation.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres émis par l'émetteur qui sont négociés sur des marchés des titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-2», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF **en date du 27/03/2014 sous le n°14-855**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF **en date du 23/08/2013 sous le n°13-006**, de son actualisation enregistrée par le CMF **en date du 31/01/2014 sous le n°13-006/A001**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2014, et des états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30/04/2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence et son actualisation sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac -1053Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac -1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts com posés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 17 AVRIL 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,573%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 008,588
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,300%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,361%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,422%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,499%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,560%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,606%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,682%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,710%	1 018,283
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,743%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,804%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,865%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,018%	999,443
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,151%	1 001,898
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,339%	878,630
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,393%	996,221
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,579%	1 033,549
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,744%		985,110
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	984,802
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	765,407
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,003
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	969,640
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,101
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,573
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		953,228

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,491	149,504		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,179	13,180		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,356	1,357		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,651	36,654		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,813	49,817		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,516	154,525		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	556,589	555,926		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,450	112,283		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	123,357	122,981		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,717	117,729		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,061	111,914		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,493	87,157		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,686	128,591		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,825	95,452		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,229	107,862		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 371,637	1 371,175		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 264,017	2 270,706		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	103,342	102,591		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,250	102,892		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,601	126,293		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 207,386	1 204,280		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,099	125,509		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,939	15,843		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 945,620	5 935,672		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 286,584	5 265,056		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 152,196	5 129,967		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,215	2,189		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,926	1,908		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,096	1,082		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,509	109,521
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,465	101,474
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	107,014	103,162
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,896	103,907
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,782	104,794
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,938	107,948
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,456	105,467
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,523	104,533
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,840	104,849
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,338	106,348
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,203	103,213
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,421	105,432
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,974	104,984
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,898	107,909
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,713	106,724
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,133	104,142
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	99,966	99,976
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,739	105,750
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,818	103,828
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,634	104,645
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,560	105,568
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,749	103,760
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	100,809	100,819
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,749	105,758
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,295	103,305

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,629	10,630
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,930	103,940
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,670	104,681
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,363	102,440
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	67,768	67,548
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	144,444	144,293
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 442,085	1 440,764
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,909	110,856
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,548	108,486
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	82,845	82,384
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,825	16,816
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	257,806	257,797
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	33,358	33,192
68	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 343,705	2 337,472
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,757	76,625
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,545	57,466
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,318	100,239
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	110,749	110,520
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,166	98,521
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,530	11,531
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,274	12,266
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,550	15,532
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	14,669	14,646
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,208	12,194
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,827	10,800
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,609	10,600
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,763	10,764
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	124,107	123,871
83	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	124,823	124,538
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,811	10,752
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	106,548	106,333
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,224	20,092
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,943	75,880
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	78,585	78,480
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,519	98,188
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	91,187	91,382
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	97,385	97,259
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	101,172	101,182
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,845	9,833
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,047	8,977
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	96,962	95,978
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	99,733	98,245
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,484	133,162
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,840	10,796
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	121,362	121,077
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	120,173	120,063
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,860	102,029
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	100,103	100,305
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	183,900	182,936
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,836	165,616
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	146,617	146,411
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 615,498	9 562,045
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,488	19,374
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	131,979	131,708
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 504,094	1 497,243
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	104,822	104,539
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,803	86,980
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	118,358	116,730
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 906,613	8 814,170
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,097	9,065
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,969	8,937

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **13,52%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de One Tech Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi **n°94-117** du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **29 novembre 2014**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de 90.004.156 actions anciennes et des 17.995.844 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 30,08% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société TGH date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Tawasol Group Holding » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **13,52%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
20.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
21.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
22.El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
63. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
64. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593

3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
6.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
7.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
8.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
9.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	71 783 500
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Itihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	90, avenue Hédi Noura , Immeuble « Prestige Résidence », Ennasr II - 2037 Ariana -	70 853 153
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900

30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61. Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65. Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66. Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67. Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355

68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
99.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel -Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BIATCAPITAL	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
20	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
21	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
22	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
23	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
25	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
26	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac 1053 Tunis

27	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
28	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
29	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
33	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUIDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 tunis cedex
52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis

55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Imm Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani-1002 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	4, rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis
89	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Immeuble Amen Invest- 9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac – 1053 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
93	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003-Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	2, rue de Turquie- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Imm Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

109	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble yosr Appart 9 et 10 Rue du Lac Victoria 1053 Les Berges du Lac
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	124 Avenue de la Liberté, 1er étage, 1002 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société **One Tech Holding** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2013 Au 31/12/2013	2012 Au 31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		14 700	0
Moins : amortissement		-3 573	0
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>11 127</u>	<u>0</u>
Immobilisations corporelles		116 200	116 200
Moins : amortissement		-30 987	-7 747
<i>S/Total</i>	B - 1	<u>85 213</u>	<u>108 453</u>
Immobilisations financières		188 497 106	10 800 603
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 2	<u>188 497 106</u>	<u>10 800 603</u>
Total des actifs immobilisés		188 593 446	10 909 056
Autres actifs non courants	B - 3	1 071 362	253 192
Total des actifs non courants		189 664 808	11 162 248
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>		<u>0</u>	<u>0</u>
Clients et comptes rattachés		444 268	0
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 4	<u>444 268</u>	<u>0</u>
Autres actifs courants		554 171	39 103
Moins : Provisions		0	0
<i>S/Total</i>	B - 5	<u>554 171</u>	<u>39 103</u>
Placements et autres actifs financiers	B - 6	16 227 807	266 343
Liquidités et équivalents de liquidités	B - 7	97 294	65 604
Total des actifs courants		17 323 540	371 050
Total des actifs		206 988 348	11 533 298

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

		2013	2012
	Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	3 000 000
Prime d'émission		131 231 022	0
Resultats reportés		-146 068	0
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		184 684 954	3 000 000
Résultat de l'exercice		12 263 030	-146 068
Total capitaux propres avant affectation	B - 8	196 947 984	2 853 932
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B - 9	6 894 861	5 342 222
Provision pour risques et charges		125 000	0
Total des passifs non courants		7 019 861	5 342 222
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B - 10	201 546	1 639 979
Autres passifs courants	B - 11	310 802	106 942
Autres passifs financiers	B - 12	2 508 155	1 590 223
Total des passifs courants		3 020 503	3 337 144
Total des passifs		10 040 364	8 679 366
Total capitaux propres et passifs		206 988 348	11 533 298

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		2013	2012
		Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes		
Dividendes	<i>R - 1</i>	13 320 671	192 697
Management fees	<i>R - 2</i>	1 215 714	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>14 536 385</u>	<u>192 697</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements	<i>R - 3</i>	41 964	19 807
Charges de personnel	<i>R - 4</i>	817 515	14 159
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>R - 5</i>	702 459	37 677
Autres charges d'exploitation	<i>R - 6</i>	555 346	33 899
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>2 117 284</u>	<u>105 542</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 419 101	87 155
Charges financières nettes	<i>R - 7</i>	512 371	257 430
Produits des placements	<i>R - 8</i>	299 458	37 033
Autres gains ordinaires		85 603	0
Autres pertes ordinaires		430	12 825
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 291 361	-146 068
Impôt sur les bénéfices		28 330	0
RESUL ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		12 263 030	-146 068
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 263 030	-146 068

ONE TECH HOLDING

Cité El Khalij - Rue du Lac Lochness

Immeuble les Arcades Tour A

Les Berges du Lac - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

		2013	2012
	Notes	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		12 263 030	-146 068
- Ajustements pour :			
. Dotation aux amortissements		702 459	37 677
. Variation des créances	F - 1	-444 268	0
. Variation des autres actifs non courants	F - 2	-1 368 816	-193 331
. Variation des autres actifs courants	F - 3	-512 371	-31 249
. Variation des fournisseurs	F - 4	161 581	36 176
. Variation des autres passifs	F - 5	288 876	56 349
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	F - 6	-15 961 464	7 665
. Plus ou moins value de cession		-48	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>-4 871 021</u>	<u>-232 780</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-14 700	-116 200
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F - 7	-13 860 254	-5 584 958
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</i>		<u>-13 874 954</u>	<u>-5 701 158</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Encaissement suite à l'émission d'actions	F - 8	16 392 109	2 115 000
- Dividendes et autres distributions		0	0
- Encaissement subvention d'investissement		0	0
- Encaissement provenant des emprunts		3 920 000	4 210 000
- Remboursement d'emprunts		-1 534 444	-333 333
- Variation effets de mobilisation		0	0
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</i>		<u>18 777 665</u>	<u>5 991 667</u>
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		31 690	57 728
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F - 9	65 604	7 876
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F - 10	97 294	65 604

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2013

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ONE TECH HOLDING est une société anonyme régie par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales constituée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 octobre 2010 avec un capital initial de 180 000 Dinars divisé en 18 000 actions de 10 Dinars chacune.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011, la société ONE TECH HOLDING a décidé de porter son capital de 180 000 Dinars à 3 000 000 Dinars par la création de 282 000 actions de 10 Dinars chacune, représentant un montant de 2 820 000 Dinars.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2012, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions de la société ONE TECH HOLDING pour passer à une valeur nominale de 1 Dinar par action au lieu de 10 Dinars par action.

En 2013, le capital de la société a été porté de 3 000 000 DT à 53 600 000 DT par la réalisation de deux opérations d'augmentation de capital détaillées ci-dessous au niveau des faits marquants.

La société a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société ONE TECH HOLDING ont été arrêtés au 31 Décembre 2013 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que les normes comptables tunisiennes.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. *Augmentation de capital par apport en nature*

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 décembre 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ONE TECH HOLDING, par apport en nature, d'un montant de 48 078 075 Dinars avec une prime d'émission de 117 360 434 Dinars, pour porter le capital de 3 000 000 Dinars à 51 078 075 Dinars, et ce par l'émission de 48 078 075 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Les apports en nature sont constitués de :

- 186 489 actions de la société TUNISIE CABLES évalués à 73 041 214 Dinars.
- 19 791 actions de la société Auto câbles Tunisie évalués à 2 677 188 Dinars.
- 119 994 actions de la société FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE évalués à 40 823 739 Dinars.
- 10 986 actions de la société ELEONETECH évalués à 5 874 840 Dinars.

- 54 994 actions de la société TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL évalués à 21 033 280 Dinars.
- 25 995 actions de la société TECHNIPLAST INDUSTRIE évalués à 10 803 886Dinars.
- 67910 actions de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS évalués à 4 224 817 dinars.
- 57595 actions de la société ONE TECH MOBILE évalués à 1 346226Dinars.
- 59 100 actions de la société STUCOM évalués à 3 626 849Dinars.
- 100 877 actions de la société HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S évalués à 1 986 873 Dinars.

Cette opération a été enregistrée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en Mars 2013.

2. Introduction en Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

La société ONE TECH HOLDING a obtenu, en date du 5 avril 2013 le visa du Conseil du Marché financier portant sur :

- Une offre à prix ferme auprès du public de 6 304 815 actions dont :
 - 5 043 852 actions anciennes à un prix de 6,500 dinars l'action ;
 - 1 260 963 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 6,500 dinars l'action.
- Un placement garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis de 6 304 810 actions dont :
 - 5 043 848 actions anciennes à un prix de 6,500 dinars l'action ;
 - 1 260 962 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, au prix de 6,500 dinars l'action.
- L'admission aux négociations sur le marché principal de la cote de la Bourse, des actions composant le capital de la société ONE TECH HOLDING.

BASE DE MESURE

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et amorties linéairement selon les taux basés sur la durée probable d'utilisation et détaillés ainsi :

Désignation	Taux
-Matériel de transport	20%
-Site Web	33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

3. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société ONE TECH HOLDING n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

4. Charges reportées

Les frais préliminaires en phase de création ont été portés à l'actif du bilan parmi les « *Autres actifs non courants* » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées.

Les frais de pré-exploitation sont traités comme des frais préliminaires, dans la mesure où ils sont engagés au cours de la période de pré-exploitation, et qu'ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société.

L'entrée en exploitation a débuté le premier janvier 2012. Ainsi, la société ONE TECH HOLDING a commencé la résorption des charges reportées se rattachant aux frais de constitution et de pré-exploitation au taux annuel de 33,33%.

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunisie - BVMT notamment les honoraires de Due diligence et de préparation du prospectus ainsi que les commissions de placement ont été enregistrés parmi les frais préliminaires. Ainsi, la société ONE TECH HOLDING a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir de Janvier 2013 au taux annuel de 33,33%.

V. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers intermédiaires.

VI. NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2013, les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un montant net de 96 340DT contre un montant de 108 453 DT au 31 Décembre 2012.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Amortissement	VCN au 31/12/2013
Matériel de transport	116200	-30987	85213
Site Web	14700	-3573	11127
Total	130900	-34560	96340

B-2 Immobilisations financières

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 188 497 106 DT contre un montant de 10 800 603 DT au 31 Décembre 2012, soit une variation de 177 696 503 DT. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Nombre des titres	%
Actions "TUNISIE CABLES"	87571803	234827	92,45%
Actions "FUBA"	40823739	119994	99,99%
Actions "TTEI"	22033279	67994	99,99%
Actions "TECHNIPLAST"	13802255	25993	64,98%
Actions "OTBS"	10675929	145200	92,32%
Actions "ELEONETECH"	5878040	10996	54,98%
Actions "STUCOM"	3626849	59100	79,86%
Actions "AUTO CABLES"	2677188	19791	48,87%
Actions "HELIOLFEX"	1987873	100977	74,80%
Actions "ONE TECH MOBILE"	1610226	83995	70,00%
Actions "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	20000	2000	40,00%
Actions "CITY CARS "	739125	-	-
Actions "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100000	-	-
Total Immobilisations financières brutes	191546306		
Titres souscrits non libérés "TECHNIPLAST"	-2999200	-	-
Titres souscrits non libérés "MED INSTITUTE TECHNOLOGY "	-50000	-	-
Total Immobilisations financières nettes	188497106	-	-

La variation de 177 696 503 DT se présente comme suit :

Désignation	Montant
Apports des titres "TUNISIE CABLES"	73041214
Apports des titres "FUBA"	40823739
Apports des titres "TTEI"	21033280
Apports des titres "TECHNIPLAST"	10803886
Apports des titres "OTBS"	4224817
Apports des titres "ELEONETECH"	5874840
Apports des titres "STUCOM"	3626849
Apports des titres "AUTO CABLES"	2677188
Apports des titres "HELIOLFEX"	1986873
Apports des titres "ONE TECH MOBILE"	1346226
<i>Sous total</i>	<i>165438912</i>

Achats des titres "TUNISIE CABLES"	7451916
Souscription "OTBS"	3999200
Souscription "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	20000
Souscription "TECHNIPLAST"	2999200
Souscription "CITY CARS"	739125
Souscription "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100000
<i>Sous total</i>	15309441
Cession des titres "OTBS"	-221
Cession des titres "TUNISIE CABLES"	-1599
Cession des titres "TECHNIPLAST"	-831
<i>Sous total</i>	-2651
Titres souscrits non libérés	-3049200
<i>Sous total</i>	-3049200
TOTAL	177696503

B-3 *Autres actifs non courants*

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 1 071 362 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
<i>Frais préliminaires pré-exploitation</i>			
Services & commissions bancaires	25972	25972	-
Divers autres charges	25778	25778	-
Rémunération d'intermédiaires	23299	23299	-
Intérêts courus/ emprunt	11234	11234	-
Impôts et Taxes	5195	5195	-
Plus-value SICAV	-1687	-1687	-
Résorption des frais préliminaires	-59860	-29930	-29930
<i>Sous total</i>	29931	59861	-29930
<i>Frais préliminaires introduction en BVMT</i>			
Commissions	970602	-	970602
Honoraires	433332	193331	240001
Réception et Marketing	158213	-	158213
Résorption des frais préliminaires	-520716	-	-520716
<i>Sous total</i>	1041431	193331	848100
Total Autres actifs non courants	1071362	253192	818170

B-4 Clients et comptes rattachés

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 444 268 DT. Il s'agit des créances sur les managements fees facturés aux sociétés du groupe.

B-5 Autres actifs courants

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 554 171 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Charges constatées d'avance	4179	-	4179
Débiteurs divers	286380	-	286380
Etat, crédit de TVA	175784	36211	139573
Etat, crédit d'IS	74012	392	73620
Fournisseurs, avances et acomptes	-	2500	-2500
Produits à recevoir	13816	-	13816
Total Autres actifs courants	554171	39103	515068

B-6 Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 16 227 807 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Placements courants	15500000	-	15500000
Billets de trésorerie	450000	-	450000
Intérêts précomptés	-64488	-	-64488
Titres SICAV	342295	266343	75952
Total Placements et autres actifs financiers	16227807	266343	15961464

B-7 Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2013, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant net de 97 294 DT contre un montant de 65 604 DT au 31 décembre 2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Comptes bancaires «TND »	97013	65130	31883
Caisse	281	474	-193
Total Liquidités et équivalents de liquidités	97294	65604	31690

B-8 Capitaux propres

Au 31 Décembre 2013, les capitaux propres totalisent un montant net de 196 947 984 DT contre un montant de 2853932 DT au 31 Décembre 2012. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Capital souscrit - appelé, versé	53600000	3000000	50600000
Primes d'émission	131231022	-	131231022
Résultats reportés	-146068	-	-146068
Résultat de l'exercice	12263030	-146068	12409098
Total Capitaux propres	196947984	2853932	194094052

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les résultats et réserves distribuables au 31 décembre 2013 non soumis à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 143 494 052 DT détaillés comme suit:

- * Primes d'émission: 131 231 022 DT ;
- * Résultat de l'exercice : 12 263 030 DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit (en DT) :

DESIGNATION	Date	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	31/12/2012	3000000				-146068	2853932
Augmentation de capital par apport en nature	29/03/2013	48078075	117360435				165438510
Augmentation de capital en numéraire (introduction en bourse)	05/04/2013	2521925	13870587				16392512
Affectation résultat déficitaire 2012							
Réserves							
Dividendes							
Report à nouveau					-146068	146068	
Situation des capitaux propres après affectation		53600000	131231022		-146068		184684954
Mouvements sur le fonds social							0
Résultat de la période						12263030	12263030
Situation des capitaux propres au	31/12/2013	53600000	131231022	-	-146068	12263030	196947984

B-9 Emprunts

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 6 894 861 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Emprunt – 3 000 000 TND	1333333	2000000	-666667
Emprunt – 2 880 000 TND	1440000	2160000	-720000
Emprunt – 120 000 TND	80000	-	80000
Emprunt – 1 330 000 TND	886667	1182222	-295555
Emprunt – 750 000 TND	583333	-	583333
Emprunt – 750 000 TND	583333	-	583333
Emprunt – 250 000 TND	194445	-	194445
Emprunt – 2.050.000 TND	1793750		1793750
Total Emprunts	6894861	5342222	1552639

Au 31 décembre 2013, le tableau détaillant les emprunts se présente comme suit :

Emprunt	Montant débloqué	Remboursement	Partie à moins d'un an	Partie à plus d'un an
	3000000	1000000	666667	1333333
Emprunt 6000000 TD	2880000	720000	720000	1440000
	120000		40000	80000
	750000		166666	583334
Emprunt 3800000 DT	750000		166666	583334
	250000		55556	194444
	2050000		256250	1793750
Emprunt 1400000 DT	1330000	147778	295556	886666
TOTAL	11130000	1867778	2367361	6894861

B-10 Fournisseurs et comptes rattachés

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 201546 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	197757	36176	161581
Fournisseurs de titres de participation	3789	1603803	-1600014
Total Fournisseurs et comptes rattachés	201546	1639979	-1438433

B-11 Autres passifs courants

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 310 802 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
CNSS	50175	1588	48587
Personnel, assurance groupe	163	-	163
Personnel, rémunérations dues	71554	-	71554
Personnel, autres charges à payer	45591	-	45591
Charges à payer	88095	12800	75295
Etat, déclaration mensuelle	50400	2730	47670
Comptes courants actionnaires	4824	4824	-
Créditeurs divers	-	85000	-85000
Total Autres passifs courants	310802	106942	203860

B-12 Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2013, un montant de 2 508 155 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Echéances à moins d'un an sur emprunts	2367361	1534444	832917
Intérêts courus	140794	55779	85015
Total Autres passifs financiers	2508155	1590223	917932

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Dividendes

Au 31 décembre 2013, les dividendes ont totalisé 13 320 671 DT contre 192 697 DT au 31 Décembre 2012.

Les dividendes enregistrés au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
Dividendes – TUNISIE CABLES	5547094
Dividendes– TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL	5919478
Dividendes – FUBA	839958
Dividendes – TECHNIPLAST	422386
Dividendes – STUCOM	399325
Dividendes – ELEONETECH	192430
Total Dividendes	13320671

R-2 Management fees

Au 31 décembre 2013, les managements fees totalisent un montant net de 1 215 714 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
Management Fees - TUNISIE CABLES	450000
Management Fees – TTEI	150000
Management Fees– TECHNIPLAST	100000
Management Fees – FUBA	200000
Management Fees– ELEONETECH	50000
Management Fees– STUCOM	40000
Management Fees– HELIOFLEX	40000
Management Fees – OTM	35714
Management Fees – OTBS	150000
Total Management fees	1215714

R-3 Achats d'approvisionnements

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 41 964DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Frais sur achat de titres de participation	23705	19807	3898
Frais de bourse	18259	-	18259
Total Achats d'approvisionnements	41964	19807	22157

R-4 Charge du personnel

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2013, un montant de 817 515 DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Salaires et compléments de salaires	681169	12094	669075
Charges sociales	86915	2065	84850
Conges payés	45591	-	45591
Cotisation accident de travail	3114	-	3114
Cotisation assurance groupe	726	-	726
Total Charge du personnel	817515	14159	803356

R-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique totalise au, 31 décembre 2013, un montant de 702 459DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Dotation aux résorptions des frais préliminaires	550646	29930	520716
Dotation aux amortissements des immobilisations	26813	7747	19066
Dotation aux provisions pour risques et charges	125000	-	125000
Total Dotations aux amortissements et aux provisions	702459	37677	664782

R-6 Autres charges d'exploitation

Au 31 décembre 2013, les autres charges d'exploitation totalisent un montant de 555 346DT détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Jetons de présence	120000	-	120000
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	179994	12209	167785
Frais de formation	2839	-	2839
Frais postaux et de télécommunication	2249	-	2249
Missions et Réception	18020	-	18020
Annonces et publicité	24069	141	23928
Services extérieurs	36000	1	35999
Impôts et taxes	29949	2824	27125
Services bancaires et assimilés	17690	8717	8973
Dons et subventions	100000	10000	90000
Déplacements	14337	7	14330
Primes d'assurance	7214	-	7214
Entretien & réparation	2 985	-	2985
Total Autres charges d'exploitation	555346	33899	521447

R-7 Charges financières nettes

Au 31 décembre 2013, les charges financières totalisent 512 371 DT contre 257 430 DT au 31 Décembre 2012. Elles correspondent aux charges d'intérêts.

R-8 *Produits des placements*

Au 31 décembre 2013, les produits des placements totalisent 299 458 DT contre 37 033 DT au 31 Décembre 2012. Ils correspondent à des intérêts sur placements et des plus-values sur titres SICAV.

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Variation des créances

Elle affiche une variation négative de -444 268DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Clients du groupe	-	444268	-444268
TOTAL	-	444268	-444268

F-2 Variation des autres actifs non courants

Elle affiche une variation négative de -1 368 816 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Frais préliminaire brut	283122	1651938	-1368816
TOTAL	283122	1651938	-1368816

F-3 Variation des autres actifs courants

Elle affiche une variation négative de -512 371 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Charges constatées d'avance	-	4179	-4179
Débiteurs divers	-	286380	-286380
Etat, crédit de TVA	36211	175784	-139573
Etat, crédit d'IS	391	74012	-73621
Fournisseurs, avances et acomptes	2500	-	2500
Produits à recevoir	-	13816	-13816
Ajustement créance sur cession des titres		-2 698	
TOTAL	39 102	551 473	-512371

F-4 Variation des fournisseurs

Elle affiche une variation positive de 161 581DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	197757	36176	161581
TOTAL	197757	36176	161581

F-5 Variation des autres passifs

Elle affiche une variation positive de 288 876 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
CNSS	50175	1588	48587
Personnel, assurance groupe	163	-	163
Personnel, rémunérations dues	71554	-	71554
Personnel, autres charges à payer	45591	-	45591
Charges à payer	88095	12799	75296
Etat, déclaration mensuelle	50400	2730	47670
Comptes courants actionnaires	4824	4824	-
Créditeurs divers	-	85000	-85000
Intérêts courus	140794	55779	85015
TOTAL	451596	162720	288876

F-6 Variation des placements courants et autres actifs financiers

Elle affiche une variation négative de -15 961 464 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2012	Solde au 31/12/2013	Variation
Placements courants	-	15500000	-15500000
Billet de trésoreries	-	450000	-450000
Intérêts précomptés	-	-64488	64488
Titres SICAV	266343	342295	-75952
TOTAL	266343	16227807	-15961464

F-7 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation des immobilisations financières	-177696502
Ajustement pour apport des titres	165438912
Ajustement pour créances sur cession de titres	-2650
Variation des fournisseurs de titres	-1600014
TOTAL	-13860254

F-8 Encaissement suite à l'émission d'actions

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Augmentation de capital(OPS)	181831021
Ajustement pour apport des titres	-165438912
TOTAL	16392109

F-9 Trésorerie au début de l'exercice

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	65130
Caisse	474
TOTAL	65604

F-10 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Elle se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Comptes bancaires «TND »	97013
Caisse	281
TOTAL	97294

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société ONE TECH HOLDING a nanti certaines actions qu'elle détient au capital de ses filiales au profit de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » détaillées comme suit :

- 2 654 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 1 400 000 DT.
- 23 327 actions OTBS et 4 104 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 3 800 000 DT.
- 10 752 actions TUNISIE CABLES en garantie de l'emprunt contracté pour un montant de 6 000 000 DT.

TUNIS, le 10 Avril 2014

Messieurs et Mesdames les
actionnaires de la Société ONE
TECH HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société **ONE TECH HOLDING S.A.**, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	206 988 348 TND
Un total produits d'exploitation de.....	14 536 385 TND
Un résultat bénéficiaire net de	12 263 030 TND

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société **ONE TECH HOLDING SA** sont réguliers et sincères et présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

TUNIS, le 10 Avril 2014

Messieurs et Mesdames les
actionnaires de la Société ONE
TECH HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Le conseil d'administration qui s'est réuni en date du 19 décembre 2013 a autorisé la convention de prestation de services conclues entre la société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING SA et ONE TECH HOLDING SA en date du premier octobre 2013 dont l'objet est de fournir des prestations dans les domaines des achats et de l'audit et l'expertise énergétique, moyennant une rémunération mensuelle de 4000 dinars Hors taxes.

Dans ce cadre, la société ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING SA a facturé à la société ONE TECH HOLDING SA la somme de 12 000 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2013.

- Le conseil d'administration qui s'est réuni en date de 23 Août 2013 a autorisé les conventions de prestation de services conclues entre ONE TECH HOLDING SA et ses filiales TUNISIE CABLES SA, FUBA PRINTED CIRCUIT SA, TECHNIPLAST INDUSTRIE SA, TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL SA, HELIOFLEX NORTH AFRICA SPS SA, ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA, ELEONETECH SA, STUCOM SA et ONE TECH MOBILE SA.

Dans ce cadre, la société ONE TECH HOLDING a facturé à ses filiales, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, 1 215 714 DT détaillés au niveau de la note aux états financiers R-2.

2. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du directeur général servie par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales totalise un montant brut de 187 885 dinars courant l'exercice 2013. Les charges sociales y relatives s'élève à 2 305 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société ONE TECH HOLDING SA et ses filiales totalise un montant brut de 460 473 dinars courant l'exercice 2013. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Au cours de l'exercice 2013, la société ONE TECH HOLDING a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 235 790 dinars *au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING en tant que Conseiller Financier et Stratégique*. Les charges sociales y relatives totalisent 40 249 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.
- Enfin, un administrateur de la société ONE TECH HOLDING est rémunéré par la filiale FUBA Printed Circuits Tunisie au titre de ses fonctions de directeur général au sein de cette filiale. La rémunération annuelle servie en 2013 totalise un montant brut de 260 825 dinars. Les charges sociales y relatives s'élèvent à 11 011 dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

Etats financiers annuels de SICAV

SANADETT SICAV

SANADETT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Cabinet MS Louzir représenté par Mr. Mohamed LOUZIR.

BILAN
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	139 310 821	155 218 134
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		10 251 140	11 865 518
b- Obligations et valeurs assimilées		129 059 681	143 352 616
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	AC2	64 837 369	85 359 504
a- Placements monétaires		36 675 648	39 643 654
b- Disponibilités		28 161 721	45 715 850
AC3- Créances d'exploitation	AC3	1 055 342	0
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		205 203 532	240 577 638
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	PA1	110 898	122 441
PA2- Autres créditeurs divers	PA2	89 103	93 201
TOTAL PASSIF		200 001	215 642
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	CP1	197 247 877	233 187 980
CP2- Sommes distribuables	CP2	7 755 654	7 174 016
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		770	1 547
b- Sommes distribuables de l'exercice		7 754 884	7 172 469
ACTIF NET		205 003 531	240 361 996
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		205 203 532	240 577 638

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	PR1	6 799 006	6 977 750
a- Dividendes		378 514	477 344
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 420 492	6 500 406
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	PR2	4 274 141	3 511 265
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 073 147	10 489 015
CH 1- Charges de gestion des placements	CH1	1 436 203	1 673 449
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 636 944	8 815 566
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	CH2	315 168	341 087
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 321 776	8 474 479
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		(1 566 892)	(1 302 010)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		7 754 884	7 172 469
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 566 892	1 302 010
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		48 919	1 571
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		71 659	455 857
_ Frais de négociation		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		9 442 354	8 931 907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2013	Du 01/01/2012
	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	9 321 776	8 474 478
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48 919	1 571
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	71 659	455 857
d- Frais de négociation de titres	0	0
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(7 795 114)	(10 445 192)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	304 167 227	401 995 342
Régularisation des sommes non distribuables	38 296	167 564
_ Régularisation des sommes distribuables	9 118 151	12 412 391
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	(340 245 999)	(448 274 214)
_ Régularisation des sommes non distribuables	(20 205)	(216 771)
_ Régularisation des sommes distribuables	(10 063 175)	(13 598 724)
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(35 358 465)	(49 027 698)
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de l'exercice	240 361 996	289 389 694
b- en fin de l'exercice	205 003 531	240 361 996
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de l'exercice	2 240 895	2 686 400
b- en fin de l'exercice	1 894 191	2 240 895
VALEUR LIQUIDATIVE	108,227	107,262
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	3,88%	3,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
Arrêtés au 31 décembre 2013
(Unité : dinar tunisien)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Évaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1. Portefeuille titres

Au 31 décembre 2013, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

a- Les titres OPCVM

Au 31 décembre 2013, les titres OPCVM se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
FCP Salamett Plus	49 000	517 907	515 186	0,25%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	308 820	0,15%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	724 472	0,35%
FCP Salamett CAP	25 000	311 413	325 975	0,16%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	21 000	2 145 575	2 156 259	1,05%
Tuniso Emiratie Sicav	3 900	402 761	403 751	0,20%
Axis Trésorerie Sicav	15 000	1 589 397	1 602 210	0,78%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 051 531	0,51%
GENERAL OBLIGATAIRE SICAV	7 885	805 730	804 294	0,39%
Fidélity Oblig Sicav	1 856	196 377	195 934	0,10%
Maxula Investissement Sicav	1 943	198 038	203 044	0,10%
Univers Obligations Sicav	9 100	947 464	951 651	0,46%
Sicav Entreprise	9 628	984 749	1 008 013	0,49%
Total	164 412	10 173 591	10 251 140	5,00%

b- Obligations et valeurs assimilées

Au 31 décembre 2013, les obligations et valeurs assimilées se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
Obligations de sociétés	1 813 700	123 927 445	127 222 225	62,00%
Fonds communs de créances	3 700	1 826 381	1 837 456	0,90%
Total	1 817 400	125 753 826	129 059 681	62,89%

b'- Les obligations de sociétés

Au 31 décembre 2013, les obligations de sociétés se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
A.BANK SUB2009	20000	1 466 500	1 482 584	0,72%
AIL 2011/1	10000	600 000	618 753	0,30%
AIL 2012-1	10000	800 000	824 423	0,40%
AIL 2013-1	20000	2 000 000	2 063 898	1,01%
AMEN BANK SUB 2010	45000	3 599 550	3 651 764	1,78%
Amen Bank SUB 2011	20000	1 600 000	1 618 811	0,79%
Amen Bank SUB 2012	10000	900 000	912 190	0,44%
AmenBank06TMM+1%	30000	1 200 000	1 249 015	0,61%
ATB SUB 2009	50000	3 750 000	3 848 078	1,88%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
ATB 2007/1 Catég D	50000	3 800 000	3 920 195	1,91%
ATL 2009 5.5%	30000	600 000	617 431	0,30%
ATL 2009/2	20000	1 200 000	1 213 532	0,59%
ATL 2009/3	30000	600 000	600 136	0,29%
ATL 2010/2	35000	2 800 000	2 800 679	1,36%
ATL 2011	30000	3 000 000	3 132 329	1,53%
ATL 2012-1	25700	2 056 000	2 115 585	1,03%
ATL 2013-1	20000	2 000 000	2 075 713	1,01%
ATL 2013-2	30000	3 000 000	3 019 871	1,47%
ATLsub2008 7%22/08	15000	1 500 000	1 530 378	0,75%
ATL10-1TMM+0.75%5ans	75000	3 000 000	3 050 341	1,49%
ATTIJARI BANK 2010	40000	2 857 120	2 971 165	1,45%
Attijari L sub 2009	20000	2 000 000	2 082 662	1,01%
ATTIJARI LEAS. 2010	25000	1 000 000	1 013 090	0,49%
ATTIJARI LEAS. 2011	15000	1 200 000	1 253 664	0,61%
ATTIJARI LEAS 2012-2	10000	800 000	801 554	0,39%
BH 2009	40000	3 384 000	3 384 395	1,65%
BHSub2007TMM+1.2%	30000	600 000	601 884	0,29%
BNA SUB 2009	15000	1 099 845	1 134 867	0,55%
BTE 2009	30000	1 800 000	1 822 369	0,89%
BTE 2010	20000	1 400 000	1 417 011	0,69%
BTE 2011	33000	3 300 000	3 437 467	1,68%
BTK 2009 A	5000	285 725	295 458	0,14%
BTK 2009 B	35000	2 450 000	2 536 781	1,24%
BTK 2009 C	10000	799 900	828 778	0,40%
CHO 2009	7000	525 000	527 736	0,26%
CIL 2009/1	12500	250 000	254 973	0,12%
CIL 2009/3	18000	720 000	748 080	0,36%
CIL 2010/1	20000	800 000	814 350	0,40%
CIL 2010/2	15000	600 000	604 097	0,29%
CIL 2011/1	20000	1 200 000	1 244 439	0,61%
CIL 2012/1	10000	800 000	829 142	0,40%
CIL 2012-2	20000	2 000 000	2 089 184	1,02%
CIL 2013/1	5000	500 000	501 995	0,24%
CILSUB20087.25%10ans	10000	1 000 000	1 055 775	0,51%
EL WIFACK 2010	20000	1 200 000	1 249 672	0,61%
ELW 2013	10000	1 000 000	1 037 756	0,51%
ELW2013 TV	9000	900 000	931 560	0,45%
EmpSub AmenBank08A	9000	599 985	619 218	0,30%
EmpSub AmenBank08B	10000	750 000	775 890	0,38%
Hannibal lease 09	20000	400 000	407 771	0,20%
HL 2010/1	30000	1 200 000	1 227 358	0,60%
HL 2010/2	30000	1 200 000	1 205 160	0,59%
HL 2012/1 TF	10000	800 000	811 244	0,40%
HL 2012/1 TV	10000	800 000	810 877	0,40%
HLEASE 2013/1	20000	2 000 000	2 064 547	1,01%
HL2009/2	20000	400 000	404 725	0,20%
MEUBLATEX 2008	10000	600 000	608 948	0,30%
STB 2008/2 6.5%	35000	2 625 000	2 743 549	1,34%
STB 2010/1	60000	4 200 000	4 336 731	2,11%
STB 2011 sub	20000	1 800 000	1 877 972	0,92%
STB2008/1CatDTMM+2	50000	4 000 000	4 132 246	2,01%
TL SUB 2009	17000	340 000	344 126	0,17%
TL SUB 2010	20000	1 200 000	1 245 460	0,61%
TL SUB 2013	20000	2 000 000	2 072 518	1,01%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
TL SUB 2013-2	10000	1 000 000	1 000 151	0,49%
TL 2010/2	30000	1 200 000	1 206 249	0,59%
TL 2013-1	10000	1 000 000	1 012 881	0,49%
TLeasing 2011/1	10000	600 000	614 639	0,30%
TLeasing 2011/2	30000	1 800 000	1 814 594	0,88%
TLeasing 2011/3	30000	2 400 000	2 504 235	1,22%
TLeasing 2012-1	20000	1 600 000	1 647 790	0,80%
TLeasing 2012/2	10000	1 000 000	1 048 313	0,51%
TLeasing2009/1 6.5%	7500	150 000	156 518	0,08%
TLEASING2010-1	20000	800 000	819 343	0,40%
TL08-3 6.5%5ANS	12000	240 000	251 591	0,12%
UBCI 2013	10000	1 000 000	1 032 044	0,50%
UIB 2011	20000	1 600 000	1 624 823	0,79%
UIB 2011-2	22000	1 885 620	1 967 554	0,96%
UIB 2012-1	20000	2 000 000	2 098 315	1,02%
UIB2009/1 5.5%	10000	733 200	748 052	0,36%
UIB2009/1 5.85%	50000	4 000 000	4 086 163	1,99%
UNIFACTOR 2010	1000	60 000	62 407	0,03%
UNIFACTOR 2013	20000	2 000 000	2 022 613	1,00%
Total	1 813 700	123 927 445	127 222 225	62,00%

b''' - Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
FccBIAT-Credim1PP2	1 500	874 956	880 357	0,43%
FccBIAT-Credim2PP2	2 200	951 425	957 099	0,47%
TOTAL	3 700	1 826 381	1 837 456	0,90%

Les mouvements intervenus dans le portefeuille de SANADTT SICAV au cours de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes de départ	152 139 806	3 012 168	66 160	155 218 134	-
Titres OPCVM	11 824 531	-	40 987	11 865 519	-
Obligations et valeurs assimilées	140 315 275	3 012 168	25 173	143 352 616	-
Acquisitions de l'exercice	18 800 083	-	-	18 800 083	-
Titres OPCVM	400 083	-	-	400 083	-
Obligations et valeurs assimilées	18 400 000	-	-	18 400 000	-
Cessions de l'exercice	(9 614 743)	-	-	(9 614 743)	71 659
Titres OPCVM	(2 051 023)	-	-	(2 051 023)	17 879
Obligations et valeurs assimilées	(7 563 720)	-	-	(7 563 720)	53 780
Remboursements de l'exercice	(25 397 729)	-	-	(25 397 729)	-
Titres OPCVM	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	(25 397 729)	-	-	(25 397 729)	-
Variation des plus ou moins- value	-	-	48 919	48 919	-
Sur titres OPCVM	-	-	36 561	36 561	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	12 358	12 358	-
Variation des intérêts courus	-	256 156	-	256 156	-
Sur titres OPCVM	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	256 156	-	256 156	-
Soldes de clôture	135 927 418	3 268 324	115 080	139 310 821	71 659
Titres OPCVM	10 173 591	-	77 548	10 251 140	17 879
Obligations et valeurs assimilées	125 753 826	3 268 324	37 531	129 059 681	53 780

AC2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités se détaillent comme suit :

a- Les placements monétaires

a'- Les billets de trésorerie

Les billets de trésorerie se détaillent par émetteur comme suit :

Billet de trésorerie	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
SERVI 12/12/13 au 20/02/14	1 000	988 803	992 002	0,48%
AMS 04/12/13 au 02/02/14	500	495 192	497 436	0,24%
HL AV AB 30/08/13 au 26/02/14	1 500	1 461 665	1 488 074	0,73%
AURES AVAL BNA 19/12/13 au 19/03/14	2 000	1 972 173	1 976 192	0,96%
E.AUTO AVAL BNA 25/12/13 au 25/03/14	2 000	1 972 173	1 974 337	0,96%
ASSAD 12/11/13 au 20/02/14	2 000	1 968 414	1 984 207	0,97%
TL 25/11/13 au 25/03/14	3 000	2 945 277	2 962 149	1,44%
TOTAL	12 000	11 803 696	11 874 397	5,79%

a''- Les certificats de dépôt

Les certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Certificats de dépôts	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% d'actif
CD_6_19/02/14/ATB	20	9 843 136	9 935 947	4,84%
CD_56_18/01/14/ATB	10	4 975 265	4 989 488	2,43%
CD_6_06/04/14/ATB	20	9 843 136	9 875 816	4,81%
TOTAL	50	24 661 537	24 801 251	12,09%

b- Les disponibilités

Les disponibilités se détaillent comme suit :

b'- Les placements à terme

Les placements à terme se détaillent comme suit :

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/13	% d'actif
Placement à terme ATB	24 000 000	24 087 267	11,74%
TOTAL	24 000 000	24 087 267	11,74%

b''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société en compte ATB qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 4 074 454 dinars.

AC3. Créances d'exploitation

Ce montant concerne des intérêts à recevoir sur le placement monétaire acquis en date du 30 mai 2013. Les intérêts seront recouverts en date du remboursement du dit placement soit en mai 2014.

PA1. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 110 898 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Frais de gestion à payer	108 538	121 261
Frais du dépositaire à payer	2 360	1 180
Total	110 898	122 441

PA2. Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 89 103 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2013	Au 31.12.2012
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	0	21 138
Retenue à la source	35 287	24 360
Frais de publication à payer	300	100
Jeton de présence à payer	10 000	8 750
Redevances CMF à payer	18 396	20 553
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	25 120	18 300
Total	89 103	93 201

CP1. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés au courant de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012

Montant	233 187 980
Nombre de titres	2 240 895
Nombre d'actionnaires	685

Souscriptions réalisées

Montant	304 167 227
Nombre de titres émis	2 922 987
Nombre d'actionnaires nouveaux	12

Rachats effectués

Montant	340 245 999
Nombre de titres rachetés	3 269 691
Nombre d'actionnaires sortants	71

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	71 659
Régularisation des sommes non distribuables	18 091
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	48 919

Capital au 31/12/2013

Montant	197 247 877
Nombre de titres	1 894 191
Nombre d'actionnaires	626

CP2. Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables s'élèvent à 7 755 654 dinars dont 7 754 884 dinars se rattachant à la période allant du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

PR1. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Revenus des titres OPCVM	378 514	477 344
Revenus des obligations et fonds communs de créances	5 949 819	5 348 131
Revenus des bons de Trésor assimilables	470 673	1 152 274
TOTAL	6 799 006	6 977 750

PR2. Les revenus de placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Revenus des billets de trésorerie	603 437	408 466
Revenus des autres placements monétaires	1 564 212	1 365 957
Revenus des certificats de dépôt	1 624 205	1 121 090
Intérêts des comptes de dépôt	482 287	615 753
TOTAL	4 274 141	3 511 265

CH1. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC.

Au 31 décembre 2013, les charges de gestion trimestrielle se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Honoraires du gestionnaire	1 435 023	1 672 270
Honoraires du dépositaire	1 180	1 180
TOTAL	1 436 203	1 673 450

CH2. Autres charges

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 315 168 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 Au 31.12.2013	Du 01/01/2013 Au 31.12.2013
Commissaire aux comptes	31 992	20 979
Redevance CMF	243 216	283 426
Publicité et publication	878	578
Jeton de présence	11 250	8 750
TCL	27 833	27 354
Total	315 168	341 087

IV. AUTRES INFORMATIONS

Données par action et ratios pertinents	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	5,846	4,681
Charges de gestion des placements	0,758	0,747
Revenu net des placements	5,088	3,934
Autres charges	0,166	0,152
Résultat d'exploitation (1)	4,921	3,782
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,827	-0,581
Sommes distribuables de l'exercice	4,094	3,201
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,827	0,581
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,026	0,001
Plus-Values réalisées sur cession de titres	0,038	0,203
Frais de négociation	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,064	0,204

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,985	3,986
Résultat non distribuable de l'exercice	0,064	0,204
Régularisation du résultat non distribuable	0,010	-0,022
Sommes Non distribuables de l'exercice	0,073	0,182
Distribution de dividendes	-3,201	-3,845
Valeur Liquidative	108,227	107,262

Ratios de gestion des placements

Charges / actif net moyen	0,64%	0,63%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,19%	3,37%

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2012, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SANADETT SICAV, comprenant le bilan au 31 décembre 2013 faisant ressortir un total actif de 205203532 dinars ainsi que l'état de résultat faisant ressortir des sommes distribuables de 7 754 884 dinars et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 205 003531 dinars pour 1894191 actions, aboutissent à une valeur liquidative par action de 108,227 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la société SANADETT SICAV arrêtés au 31 décembre 2013 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations et de la situation financière de la société et des résultats de ces opérations clos à la même date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2013, la composition de l'actif de SANADETT SICAV n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Toutefois, cette situation a été régularisée au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la composition de l'actif de SANADETT SICAV n'a pas respecté de manière permanente le taux 5% d'emploi de l'actif net en titres d'OPCVM préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Toutefois, cette situation a été régularisée au 31 décembre 2013.

Au cours de l'exercice 2013, la composition de l'actif de SANADETT SICAV n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2013.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 8 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

- Convention de gestion conclue avec l'AFC : les honoraires de gestion sont calculés au taux de 0,5% de l'actif net. Le montant de ces honoraires au titre de l'exercice s'est élevé à 1 435 023 dinars TTC.
- Convention du dépositaire conclue avec l'ATB: la rémunération annuelle du dépositaire est fixée à 1 180 dinars TTC.
- Convention de rémunération de compte banque conclue avec l'ATB : la rémunération des montants déposés au niveau du compte bancaire auprès de l'ATB est déterminée au taux de 2% au titre des montants déposés jusqu'à 1 000 dinars et au taux de TMM - 0,5% pour les montants supérieurs à 1 000 dinars. Le montant de la rémunération au titre de l'exercice 2013 s'est élevé à 482 287 dinars.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par l'Assemblée Générale. Les jetons de présence perçus au cours de l'exercice 2013 ont été déterminés par l'Assemblée Générale du 26 avril 2013. Ils s'élèvent à 1250 dinars nets par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 8 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

ARABIA SICAV

ARABIA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Samia BELHADJ.

BILAN

ARRETE AU 31/12/2013

(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	5 012 597	4 439 885
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	4 776 297	4 082 201
b- Obligations et valeurs assimilées	236 300	357 685
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 454 708	2 356 703
a- Placements monétaires	0	1 790 395
b- Disponibilités	1 454 708	566 308
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	6 467 305	6 796 588
PASSIF		
*PA1- Opérateurs créditeurs	8 441	7 557
*PA2- Autres créditeurs divers	213 957	60 779
TOTAL PASSIF	222 398	68 335
ACTIF NET		
CP1- Capital	6 172 551	6 661 536
CP2- Sommes distribuables	72 356	66 717
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	90	1 056
b- Sommes distribuables de l'exercice	72 267	65 661
ACTIF NET	6 244 907	6 728 253
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 467 305	6 796 588

* données du 31/12/2012 retraitées pour raisons de comparabilité (cf note I)

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	111 946	83 691
a- Dividendes	98 839	68 751
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	13 106	14 939
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	57 606	86 376
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	169 552	170 067
CH 1- Charges de gestion des placements	77 661	87 306
REVENU NET DES PLACEMENTS	91 891	82 760
PR 3- Autres produits	15 012	16 235
CH 2- Autres charges	34 630	31 984
RESULTAT D EXPLOITATION	72 273	67 011
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-6	-1 350
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	72 267	65 661
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	6	1 350
Variation des plus (ou moins) values potentielles - sur titres	-420 473	-317 760
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des - titres	-95 220	-73 942
_ Frais de négociation	-10 595	-8 472
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-454 015	-333 163

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2013

	<u>01/01/2013</u>	<u>01/01/2012</u>
	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	72 273	67 011
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-420 473	-317 760
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-95 220	-73 942
d- Frais de négociation de titres	-10 595	-8 472
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-66 627	-100 100
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	4 239 351	149
_ Régularisation des sommes non distribuables	23 061	167
Régularisation des sommes distribuables	2 418	-671
_ Droits d' entrée	43 047	2
b- Rachats		
_ Capital	-4 245 387	-267 898
_ Régularisation des sommes non distribuables	-22 770	669
_ Régularisation des sommes distribuables	-2 425	-1 395
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-483 346	-702 239
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- au début de l'exercice	6 728 253	7 430 492
b- en fin de l'exercice	6 244 907	6 728 253
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- au début de l'exercice	94 910	98 509
b- en fin de l'exercice	94 824	94 910
VALEUR LIQUIDATIVE	65,858	70,891
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE	-6,11%	-4,66%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 31/12/2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Depuis le 1^{er} trimestre de l'exercice 2013, il y a eu un changement de méthode de présentation des comptes touchant la rubrique suivante:

* Reclassement des frais autres que ceux du gestionnaire et du dépositaire du PA1 au PA2

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 5 012 597 DT contre 4 439 885 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi : (ANNEXE IV)

Mouvement du portefeuille

	cout d'acquisition	interets courus	plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2012	4 960 258	5 085	-525 457	4 439 885	
Acquisition de l'exercice					
Achat Actions	3 028 931			3 028 931	
Obligations de sociétés					
Emprunts d'état					
Titres OPCVM					
Remboursement de l'exercice					
Cession Actions	1 876 029			1 876 029	-105 307
Cession obligations de sociétés					
Cession Emprunts d'état					
Remboursement obligations de sociétés	120 200			120 200	
Remboursement Emprunts d'état	0				
Cession titres OPCVM	9 998			9 998	10 087
Variation des intérêts courus		-1 185		-1 185	
Variation des plus ou moins values potentielles			-448 806	-448 806	
Solde au 31-12-2013	5 982 961	3 900	-974 264	5 012 597	-95 220

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 1 454 708 DT contre 2 356 703 DT au 31-12-2012, et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Placement à terme	0	791 149
Certificats de depots	0	999 246
Disponibilités	1 454 708	566 308
TOTAL	1 454 708	2 356 703

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération du gestionnaire et du dépositaire et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
rémunération du gestionnaire	6 081	6 377
rémunération du dépositaire	2 360	1 180
TOTAL	8 441	7 557

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 213 957 DT au 31-12-2013 contre 60 779 DT au 31-12-2012 et se détaille ainsi :

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Frais transactions	0	88
redevance CMF	515	540
Honoraires Commissaires aux comptes	13 241	12 041
frais publications	201	101
Jetons de présence	10 000	8 752
Retenue à la source	1 141	1 795
TCL	23	-4
Achats Actions	173 144	21 773
Divers	15 692	15 692
TOTAL	213 957	60 779

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
Montant	6 661 536
Nombre de titres	94 910
Nombre d'actionnaires	31

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	4 239 351
Nombre de titres émis	60 400
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-4 245 387
Nombre de titres rachetés	60 486
Nombre d'actionnaires sortants	1

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-95 220
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-420 473
Régularisation des sommes non distribuables	291
Frais de négociation	-10 595
droit d'entrée	43 047

<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	6 172 551
Nombre de titres	94 824
Nombre d'actionnaires	30

CP2- Sommes distribuables	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Sommes distribuables de l'exercice	72 267	65 661
Sommes distribuables des exercices antérieurs	90	1 056
Sommes distribuables	72 356	66 717

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Au 31-12-2013, les revenus du portefeuille -titres s'élevent à 111 946 DT contre 83 691DT au 31-12-2012

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Revenu des actions	98 839	68 751
Revenus des obligations	13 106	14 939
TOTAL	111 946	83 691

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevent à 57 606 DT au 31-12-2013 et se détaillent comme suit:

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Revenu des Placements à terme	22 804	25 929
Revenu des Certificats de depots	2 308	17 396
Intérêts sur comptes de dépôts	32 494	43 051
TOTAL	57 606	86 376

CH1- Charges de gestion des Placements

	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
La rémunération honoraires de l' AFC	76 480	86 077
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 d par an:		
La rémunération de l'ATB	1 180	1 230
TOTAL	77 661	87 306

* au cours de l'exercice 2012 ,il y'a eu un dépassement de 50DT sur la rémunération du dépositaire fixée à 1180 dt , ce dépassement est du à un mauvais paramétrage informatique

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Redevance CMF	6 481	7 294
Commissaire aux comptes	15 588	14 604
Publicité et publication	650	601
Services bancaires	21	28
Timbre fiscal	10	7
JETONS DE PRESENCE	11 248	8 751
TCL	632	699
TOTAL	34 630	31 984

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2013 à 339 999 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours de l'exercice 2013 ,ARABIA Sicav a encaissé 15 012DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

AUTRES INFORMATIONS	01/01/2013	01/01/2012
	31/12/2013	31/12/2012
Données pertinentes par actions		
Revenus des placements	1,788	1,792
Charges de gestion des placements	0,819	0,920
Revenu net des placements	0,969	0,872
Autres charges	0,365	0,337
Autres produits	0,158	0,171
Résultat d'exploitation	0,762	0,706
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,014
Sommes distribuables de L'exercice	0,762	0,692
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,014
Frais de négociation	-0,112	-0,089

Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-4,434	-3,348
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-1,004	-0,779
Résultat net de l' exercice	-4,788	-3,510
Droit d'entrée	0,454	0,000
résultat non distribuable de l'exercice	-5,096	-4,216
régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-5,093	-4,216
Distribution des dividendes	0,702	1,023
Nombre d' Actions	94 824	94 910
Valeur liquidative	65,858	70,891
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,20%	1,20%
Autres charges /Actif net moyen	0,53%	0,44%
Résultat distribuable/Actif net moyen	1,12%	0,99%

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2013**

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	Nbre/Titre	Coût d'acq	Val au 31/12/2013	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	667 463	5 750 561	4 776 297	73,85%	
ACTIONS					
AIR LIQUIDE	55	19 655	14 849	0,23%	0,00%
AMS	240	1 819	1 582	0,02%	0,00%
ASSAD	54 000	538 908	376 434	5,82%	0,45%
ATL	94 141	326 093	225 562	3,49%	0,38%
BEST LEASE	5 597	11 754	11 843	0,18%	0,02%
BTE	9 538	241 106	235 617	3,64%	0,95%
CIMENT DE BIZERTE	95 750	845 613	593 076	9,17%	0,22%
CITY CARS	23 510	257 435	257 317	3,98%	0,17%
ECYCL	10 000	112 000	92 120	1,42%	0,19%
ELECTROSTAR	16 227	243 405	157 337	2,43%	0,66%
HANNIBAL LEASE	36 800	349 600	327 152	5,06%	0,64%
LANDOR	25 000	187 500	184 300	2,85%	0,53%
MAG GENERAL	1 600	52 082	46 610	0,72%	0,01%
MONOPRIX	2 000	57 488	46 954	0,73%	0,01%
SOTEMAIL NS	69 108	172 770	172 770	2,67%	0,26%
OTH	60 000	390 443	388 980	6,01%	0,11%
SAH	40	374	374	0,01%	0,00%
SOTUVER	68 612	533 713	453 114	7,01%	0,34%
TELNET	9 500	68 972	54 464	0,84%	0,09%
TL	30	698	630	0,01%	0,00%
TPR	20 000	110 190	85 220	1,32%	0,04%
TUNIS RE	31 069	362 049	282 479	4,37%	0,21%
UIB	34 440	657 567	465 078	7,19%	0,20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K PRUDENT	30	33 328	66 397	1,03%	0,46%
FCP CAPITALISATION ET GUARANTIE	176	176 000	236 039	3,65%	0,44%
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	5 810	232 400	236 300	3,65%	
ATL 2010/1	5 810	232 400	236 300	3,65%	
TOTAL		5 982 961	5 012 597	77,51%	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice de douze mois, clos le 31 Décembre 2013

En exécution de notre mandat de commissaire aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur :

- 1) l'examen des états financiers, ci joints, de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, comprenant, outre l'état des sûretés visé à l'article 201 du Csc et les notes aux états financiers, un bilan développant un total de 6 467 305, Dinars, un état de résultat comportant des sommes distribuables de l'exercice de 72 267, Dinars et un état de variation de l'actif net, accusant une variation négative de 483 346, Dinars.

- 2) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci joints, étant arrêtés et présentés par votre conseil d'administration notre responsabilité consiste en l'occurrence à les auditer en vue d'émettre un avis sur leur régularité et sincérité.

Nous avons examiné les Etats financiers selon les Normes de la profession ; ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser nos examens de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Notre examen a comporté en effet des diligences pour :

- * collecter et examiner les éléments probants justifiant les données reflétées par les Etats financiers ;
- * évaluer la fiabilité du contrôle interne et des systèmes d'établissement des Etats financiers ;
- * vérifier le caractère approprié et raisonnable des méthodes comptables appliquées et, également, des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des Etats financiers et, pour évaluer le risque que les Etats financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I - Opinion sur les états financiers :

Notre audit nous a fourni une base raisonnable à l'expression de notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, de votre SICAV, sont réguliers et sincères et reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs conformément aux principes comptables généralement admis, les actifs nets de votre Sicav au 31 décembre 2013 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, telles que définies par l'article 27 du code des organismes de placements collectifs.

Sans remettre en cause l'opinion, ci-dessus, devons nous vous informer aussi que :

- * les états financiers d'«Arabia Sicav» ci-joints ont enregistré un changement de méthode de présentation, sans incidence sur la valeur liquidative et les sommes distribuables de l'exercice, ayant concerné les frais et honoraires autres que ceux du gestionnaire et du dépositaire, logés précédemment dans la rubrique

« Opérateurs créditeurs », sont présentés au 31 décembre 2013 au niveau de la rubrique « Autres créditeurs divers ».

- * les autres actifs figurant au Bilan comprennent des placements monétaires Impayés antérieurement à l'exercice, couverts à due concurrence par des plus values réalisées, d'un montant nominal au 31 décembre 2013 de 339 999, Dinars et convertis en créances productives d'intérêt fixé à TMM majoré d'un demi point l'an, payables sur une durée de 15 années.
- * la comptabilité est tenue par une application informatique ne permettant pas la remontée en chaîne des données calculées automatiquement y enregistrées.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats et les actifs nets de votre Sicav pour l'exercice clos, le 31 décembre 2013.

Tunis, le 10 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Samia BELHADJ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il nous appartient selon les dits articles, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations, visées par ces articles, que notre audit des opérations pour l'exercice écoulé a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé et, ce pour vous permettre d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

A) Conventions et opérations réalisées durant l'exercice autres que les rémunérations des dirigeants :

Votre Président nous a informés par avis du 10 avril 2014 de l'absence à la fin de l'exercice de conventions et opérations visées par l'article 200 du Csc ; à l'exception :

1- des jetons de présence alloués en 2013, en vertu d'une décision de votre AGO du 26 avril 2013, aux administrateurs et votre président pour un montant brut de 10 000, Dinars

soit, un montant net par administrateur, de 1 000, Dinars

2- Les honoraires revenant à :

- l'AFC en sa qualité de gestionnaire, s'élèvent en TTC à 76 480, Dinars
- l'ATB en sa qualité de dépositaire, s'élèvent en TTC à 1 180, Dinars
-

B) Conventions et engagements de la société envers les dirigeants : Néant

Aussi, devons nous vous informer enfin que notre audit des opérations et comptes pour l'exercice 2013, n'a pas relevé d'autres opérations ou conventions réglementées que celles mentionnées, ci-dessus ; lesquelles ont été conclues et autorisées antérieurement à l'exercice avec deux administrateurs de votre Sicav, à savoir : l'**AFC** et l'**ATB**.

Tunis, le 10 avril 2014

Le commissaire aux comptes

Samia BELHADJ

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société **One Tech Holding** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/13	Au 31/12/12
Actifs immobilisés			Proforma
Ecart d'acquisition	1	16 536 158	13 524 422
Immobilisations incorporelles		3 633 189	3 344 409
Moins : amortissements		- 3 146 422	- 2 901 499
<i>S/Total</i>	2	486 767	442 910
Immobilisations corporelles		195 007 443	183 409 385
Moins : amortissements		- 108 762 212	- 95 482 299
<i>S/Total</i>	3	86 245 231	87 927 086
Titres mis en équivalence	4	3 976 542	3 122 003
Immobilisations financières		2 952 368	1 631 187
Moins : Provisions		- 883 042	- 550 573
<i>S/Total</i>	5	2 069 326	1 080 614
Total des actifs immobilisés		109 314 024	106 097 035
Autres actifs non courants	6	1 163 288	384 137
Total des actifs non courants		110 477 312	106 481 172
ACTIFS COURANTS			
Stocks		72 581 829	57 322 111
Moins : Provisions		- 4 428 661	- 3 219 192
<i>S/Total</i>	7	68 153 168	54 102 919
Clients et comptes rattachés		127 247 902	103 791 834
Moins : Provisions		- 6 895 270	- 6 180 304
<i>S/Total</i>	8	120 352 632	97 611 530
Autres actifs courants	9	15 667 659	28 146 887
Placements et autres actifs financiers	10	39 895 176	6 938 957
Liquidités et équivalents de liquidités	11	32 631 334	27 765 574
Total des actifs courants		276 699 969	214 565 867
Total des actifs		387 177 281	321 047 039

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khaliij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12
CAPITAUX PROPRES			Proforma
Capital social		53 600 000	51 078 075
Réserves consolidées		7 617 783	- 6 296 528
Autres capitaux propres		133 823 790	118 360 842
<i>Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</i>		195 041 573	163 142 389
Résultat de l'exercice consolidé		39 765 459	16 356 777
<i>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</i>	12	234 807 032	179 499 166
 <i>INTERETS MINORITAIRES</i>			
Réserves des minoritaires		17 232 201	20 283 213
Résultat des minoritaires		3 602 969	2 965 295
<i>Total des intérêts minoritaires</i>	13	20 835 170	23 248 508
 PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	14	32 572 915	31 890 823
Provisions	15	2 784 639	2 394 625
Total des passifs non courants		35 357 554	34 285 448
 Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	50 606 094	41 541 989
Autres passifs courants	17	16 136 528	17 942 335
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	29 434 903	24 529 593
Total des passifs courants		96 177 525	84 013 917
 <i>Total des passifs</i>		131 535 079	118 299 365
 <i>Total des capitaux propres et des passifs</i>		387 177 281	321 047 039

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 Proforma
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	420 093 047	374 831 653
Autres produits d'exploitation	2	1 228 003	842 390
Production immobilisée	3	329 764	174 378
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>421 650 814</u>	<u>375 848 421</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	4	- 7 193 466	- 4 480 356
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	5	326 677 961	294 097 027
Charges de personnel	6	41 626 453	35 857 072
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	14 185 473	12 870 958
Autres charges d'exploitation	8	22 280 505	19 473 839
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>397 576 926</u>	<u>357 818 540</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 073 888	18 029 881
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Charges financières nettes	9	- 1 391 859	206 814
Produits de placements	10	12 808 009	267 127
Autres gains ordinaires	11	6 693 551	583 061
Autres pertes ordinaires	12	232 777	303 683
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		44 734 530	18 369 572
Impôt sur les bénéfices	13	3 190 644	1 173 538
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		41 543 886	17 196 034
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	14	- 1 078 566	- 2 064 712
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	15	745 976	61 326
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		43 368 428	19 322 072
Quote-part des intérêts minoritaires		3 602 969	2 965 295
RESULTAT NET PART DU GROUPE		39 765 459	16 356 777

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 Proforma
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat de l'ensemble consolidé	43 368 428	19 322 072
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	14 185 473	12 870 958
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 078 566	-2 064 712
. Variation des stocks	-13 778 613	-8 822 794
. Variation des créances	-22 261 230	-4 947 494
. Variation des autres actifs non courants	-1 454 836	
. Variation des autres actifs courants	-2 553 239	-657 285
. Variation des placements et autres actifs financiers	-32 890 872	
. Variation des fournisseurs	9 050 938	5 004 617
. Variation des autres passifs courants	1 182 432	2 160 000
. Variation des autres passifs financiers	1 324 069	
. Plus ou moins value de cession	-17 909 702	-367 962
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-677 142	-487 306
. Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-745 976	-61 326
. Ajustements liés aux variations de périmètre	-356 681	
. Autres ajustements liés aux résultats reportés	10 985	
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-24 584 532	21 948 768
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-17 414 940	-14 181 865
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 478 837	390 918
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-9 889 817	-4 596 482
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29 019 779	1 018 410
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	9 193 859	-17 369 019
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	16 392 909	2 792 470
- Dividendes et autres distributions	-1 106 710	-4 107 359
- Encaissement subvention d'investissement	2 264 033	20 062
- Encaissement provenant des emprunts	10 590 434	10 636 200
- Remboursement d'emprunts	-10 336 155	-7 832 969
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	17 804 511	1 508 404
INCIDENCES DE LA VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION SUR LES LIQUIDITES		
	-268 915	-482 876
VARIATION DE TRESORERIE	2 144 923	5 605 277
Trésorerie au début de l'exercice	25 034 586	19 429 309
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 179 509	25 034 586

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé de quinze sociétés :

- **ONE TECH HOLDING S.A. « OTH »** : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A. « TC »** : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIES.A. « ACT »** : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBAPRINTED CIRCUITS TUNISIES.A. « FUBA »** : société filiale ;
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale ;
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONALS.A. « TTEI »** : société filiale ;
- **TECHNIPLAST INDUSTRIES.A. « TECHNIPLAST »** : société filiale ;
- **ONE TECH GMBH** : société filiale de droit Allemand.

Pôle télécom

- **ONE TECH MOBILE S.A. « OTM »** : société filiale ;
- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONSS.A. « OTBS »** : société filiale ;
- **ONE TECH INFORMATION TECHNOLOGYS.A. « OTIT »** : société filiale ;
- **SYSTEL SA** : société filiale.

Autres activités

- **SOCIETE TUNISIENNE DE CONSTRUCTION METALIQUE S.A. « STUCOM »** : société filiale ;
- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S.S.A. « HELIOFLEX »** : société filiale ;
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A. « OTEC »** : entreprise associée.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
ONE TECH MOBILE	69,996%	-	69,996%	69,996%	Exclusif	Intégration globale
FUBA	99,995%	-	99,995%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
STUCOM	79,865%	-	79,865%	79,865%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,452%	-	92,452%	92,452%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,991%	-	99,991%	99,991%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	64,983%	-	64,983%	64,983%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	92,318%	-	92,318%	92,318%	Exclusif	Intégration globale
OTIT	-	94,800%	94,800%	89,066%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	91,995%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40,00%	0,00%	40,00%	40,00%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100%	100%	99,995%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « SALGETEL », « INTELCOM EUROPE », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « SERD SOFT », « PROGRES TECHNOLOGIES », « TUNISIE FLOWER », « SOTUMAT » et « MOSAIC » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes de l'établissement étranger « ONE TECH GMBH » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

Les sociétés « AUTO CABLES TUNISIE » et « ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING » ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par « TUNISIE CABLES », « FUBA », « OTBS » et « TTEI » ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)
- le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;

- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI- HYPOTHESES RETENUES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA 2012

Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2012, et compte tenu du fait que la qualité de société mère ne sera concrétisée qu'à partir du 29 mars 2013 (date d'enregistrement en bourse de l'apport en nature des titres dans le capital de la société ONE TECH HOLDING), il a été décidé que toutes les opérations de restructurations effectuées pour l'introduction de la société en bourse soient prises en compte pour la détermination du périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Les participations croisées entre les filiales (TUNISIE CABLES, FUBA, OTBS, TTEI) et la société mère ONE TECH HOLDING générées par l'apport des titres n'ont pas été pris en considération lors de la consolidation des comptes en pro forma. Les actions propres de ONE TECH HOLDING ont été inscrits dans le compte « Débiteurs divers pro forma » du fait qu'il s'agit d'une étape transitoire qui sera régularisée lors de l'introduction de ONE TECH HOLDING en bourse et ces actions seront cédées hors groupe. Les plus ou moins-values, constatées en pro forma, découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales ci-dessus mentionnées ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne).

Ce traitement n'affecte pas les comptes de résultat ainsi que la trésorerie du groupe courant la période concernée.

VII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Ecart d'acquisition positif	32 868 382	30 160 905
Amorti Ecart d'acquisition positif	-5 477 398	-3 939 812
Ecart d'acquisition négatif	-16 915 163	-16 307 187
Amorti Ecart d'acquisition négatif	6 060 337	3 610 516
Total Ecart d'acquisition	16 536 158	13 524 422

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Logiciels	2 504 143	2 217 650
Concessions de brevets	17 327	15 040
Recherches et développements	107 695	107 695
Transferts technologiques	998 704	998 704
Immobilisations incorporelles en cours	5 320	5 320
Sous total	3 633 189	3 344 409
Amort. Logiciels	-2 030 187	-1 810 295
Amort. Concessions de brevets	-15 326	0
Amort. Recherches et développements	-102 205	-92 500
Amort. Transfert technologique	-998 704	-998 704
Sous total	-3 146 422	-2 901 499
Total	486 767	442 910

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Terrains	18 413 638	22 793 976
Constructions	33 553 720	32 212 657
Matériel et Outillage	112 141 037	101 541 727
Agencement, Aménagement & Installation	17 919 341	16 683 829
Matériel de transport	6 243 795	5 021 033
Matériel de bureau & Informatique	5 836 079	4 664 440
Immobilisations en cours	899 833	491 723
Sous total	195 007 443	183 409 385
Amort. Constructions	-12 779 591	-11 048 963
Amort. Matériel et outillages industriels	-75 762 773	-66 935 568
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-11 468 895	-10 131 397
Amort. Matériel de transport	-3 944 081	-3 542 526
Amort. Matériels de bureau & Informatique	-4 806 872	-3 823 845
Sous total	-108 762 212	-95 482 299
Total	86 245 231	87 927 086

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2012	Ajustement (Nouvelle filiale)	ACQUISITION	CESSION	AU 31/12/2013	ANTERIEUR	Ajustement (Nouvelle filiale)	DOTATION AJUSTEMENT	CUMUL	AU 31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES										
Logiciels	2 217 650	12 775	273 718	0	2 504 143	1 795 255	10 641	224 291	2 030 187	473 956
Concessions de brevets	15 040	0	2 287	0	17 327	15 040	0	286	15 326	2 001
Recherches et développements	107 695	0	0	0	107 695	92 500	0	9 705	102 205	5 490
Transferts technologiques	998 704	0	0	0	998 704	998 704	0	0	998 704	0
Immobilisations incorporelles en cours	5 320	0	0	0	5 320	0	0	0	0	5 320
S/ TOTAL	3 344 409	12 775	276 005	0	3 633 189	2 901 499	10 641	234 282	3 146 422	486 767
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	22 793 976	0	1 060 162	-5 440 500	18 413 638	0	0	0	0	18 413 638
Constructions	32 212 657	0	1 341 063	0	33 553 720	11 048 963	0	1 730 628	12 779 591	20 774 129
Matériel et Outillage	101 541 727	57 208	10 643 968	-101 866	112 141 037	66 935 568	56 947	8 770 258	75 762 773	36 378 264
Agencement, Aménagement & Installation	16 683 829	114 474	1 121 038	0	17 919 341	10 136 048	109 609	1 223 238	11 468 895	6 450 446
Matériel de transport	5 021 033	436 472	1 281 642	-495 352	6 243 795	3 537 875	103 646	302 560	3 944 081	2 299 714
Matériel de bureau & Informatique	4 664 440	867 480	593 730	-289 570	5 836 080	3 823 845	828 112	154 915	4 806 872	1 029 208
Immobilisations en cours	491 723	0	660 345	-252 236	899 832	0	0	0	0	899 832
S/ TOTAL	183 409 385	1 475 634	16 701 948	-6 579 524	195 007 443	95 482 299	1 098 314	12 181 599	108 762 212	86 245 231
TOTAL GENERAL	186 753 794	1 488 409	16 977 953	-6 579 524	198 640 632	98 383 798	1 108 955	12 415 881	111 908 634	86 731 998

4) Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres AUTO CABLES TUNISIE	3 954 732	3 122 003
Titres ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	21 810	0
Total	3 976 542	3 122 003

5) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres de participation ^(*)	2 605 572	1 366 216
Personnel, avances et prêts	23 503	0
Dépôts et cautionnements	323 293	264 971
Sous total	2 952 368	1 631 187
Moins : Provisions sur titres de participation	-883 042	-550 573
Sous total	-883 042	-550 573
Total	2 069 326	1 080 614

^(*) Les titres de participation se détaillent, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Montant souscrit	Partie non libérée	Provision	VCN
CITY CAR	739 125			739 125
SALGETEL	565 662		-485 638	80 024
SERD SOFT	448 200		-195 019	253 181
GRAND MAGHREB MEDIAS	188 000			188 000
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	150 000	-50 000		100 000
MED ISTITUTE TECHNOLOGY	100 000			100 000
PROGRES TECHNOLOGIES	73 500		-73 500	0
CIMET	62 004	-38 441	-23 564	0
BTS	50 000			50 000
POLYCLINIQUE EL BASSATINE	50 000			50 000
SICAB	50 000			50 000
SOLARTECH-SUD	45 000		-15 000	30 000
STÉ DE DÉVELOPPEMENT ZONE FRANCHE DE BIZERTE	45 000			45 000
LINSUD	44 500		-44 500	0
SOTUMAT	34 456	-22 092	-12 364	0
TUNISIE FLOWERS	27 500		-10 250	17 250
MOSAIC	25 000	-15 000	-5 000	5 000
INTELCOM EUROPE	18 207		-18 207	0
ESPRIT	10 000			10 000
SYSTEL TRAINING	4 950			4 950
Total	2 731 105	-125 533	-883 042	1 722 530

6) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Charges reportées	1 163 288	377 405
Ecart de conversion	0	6 732
Total	1 163 288	384 137

7) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Stocks de pièces de rechanges	4 227 841	3 991 078
Stocks de marchandises	11 633 441	9 280 928
Stocks de matières premières et consommables	26 888 958	21 434 791
Stocks de produits finis et en cours	28 303 198	21 311 768
Stocks travaux en cours	1 528 391	1 303 546
Sous total	72 581 829	57 322 111
Prov. Stocks de pièces de rechanges	-301 280	-250 434
Prov. Stocks de marchandises	-2 406 149	-1 370 082
Prov. Stocks de matières premières et consommables	-1 707 886	-1 577 907
Prov. Stocks de produits finis et travaux en cours	-13 346	-20 769
Sous total	-4 428 661	-3 219 192
Total	68 153 168	54 102 919

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients ordinaires	109 466 840	76 669 829
Clients chèques et effets en portefeuille	10 885 792	20 941 701
Clients douteux et litigieux	6 895 270	6 180 304
Sous total	127 247 902	103 791 834
Moins : Provisions clients	-6 895 270	-6 180 304
Sous total	-6 895 270	-6 180 304
Total	120 352 632	97 611 530

9) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs, avances et acomptes	4 291 192	905 862
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	2 002 452	1 809 037
Personnel, prêts et avances	735 612	527 759
Caution douanière	38 601	37 971
État, crédit d'IS	3 341 224	3 299 832
État, crédit de TVA	3 576 364	3 282 371
Charges constatées d'avance	765 528	649 425
Débiteurs divers	665 820	17 567 207
Produits à recevoir	601 992	212 591
Provisions sur débiteurs divers	-351 126	-145 168
Total	15 667 659	28 146 887

10) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres BVMT & SICAV	1 212 933	1 617 099
Intérêts courus sur placements	22 963	2 858
Placements courants	38 659 280	5 119 000
Billets de trésorerie	0	200 000
Total	39 895 176	6 938 957

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Régies d'avance et accréditif	257 185	0
Banques TND	6 089 286	6 882 639
Banques EUR	17 826 517	14 283 808
Banques USD	8 431 649	6 570 574
Caisses	26 697	28 553
Total	32 631 334	27 765 574

12) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Capital social	53 600 000	51 078 075
Subventions d'investissement	2 587 299	1 000 408
Prime d'émission	131 231 021	117 360 434
Ecart de conversion (établissement étranger)	5 470	0
Réserves consolidées	7 617 783	-6 296 528
Résultat consolidé (Part du groupe)	39 765 459	16 356 777
Total	234 807 032	179 499 166

Le tableau de passage des capitaux propres se présente comme suit :

Le tableau de passage des capitaux propres

EXERCICE 2013

Société	Capitaux propres avant Résultat de la période *	Ajustement	Elimination	Répartition	Titres de participation	Ajustement de la plus value sur titres	Ajustement écart d'acquisition	Réserves consolidées	Réserves minoritaires
OTH	- 146 068	3 326 502	13 320 671	- 16 501 105	-			16 501 105	-
TUNISIE CABLES	85 607 761	8 215 921	-	- 93 823 682	- 87 571 803	-	- 1 401 601	- 2 231 932	7 082 210
FUBA	33 542 558	845 159	-	- 34 387 717	- 40 823 739	-	6 423 379	- 14 362	1 719
ONE TECH GMBH	87 409	-	-	- 87 409	- 87 419	-	-	- 14	4
ELEONETECH	6 005 653	424 440	-	- 6 430 093	- 5 878 040	1 430 325	779 308	- 133 142	2 894 828
TTEI	11 031 604	250 231	28 590	- 11 310 425	- 22 033 279	2 598 533	3 653 021	- 4 472 298	998
TECHNIPLAST	12 346 283	- 96 891	- 3 000 000	- 9 249 392	- 10 803 055	5 881 768	- 704 410	384 789	3 238 906
OTBS	15 536 828	854 681	- 837 499	- 15 554 010	- 10 675 929	603 639	- 6 451 936	- 2 165 126	1 194 910
SYSTEL	632 906	- 283 175	-	- 349 731	- 996 500	-	647 993	- 26 774	27 998
OTM	1 758 266	-	-	- 1 758 266	- 1 610 226	-	731 944	352 431	527 553
OTIT	93 071	-	-	- 93 071	- 142 200	-	-	- 50 704	1 575
HELIOFLEX	1 558 722	- 31 781	-	- 1 526 941	- 1 987 883	658 855	445 895	258 995	384 813
STUCOM	4 355 083	1 899 672	-	- 6 254 755	- 3 626 849	-	- 1 536 404	- 785 185	1 876 687
Total	172 410 076	15 404 759	9 511 762	-197 326 597	-186 236 922	11 173 120	2 587 189	7 617 783	17 232 201

* Hors rubrique "Autres capitaux propres" et capital social de « OTH ».

13) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Réserves des minoritaires	17 232 201	20 283 213
Résultat des minoritaires	3 602 969	2 965 295
Total	20 835 170	23 248 508

14) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunts bancaires	32 088 257	31 855 867
Emprunts leasing	484 658	34 956
Total	32 572 915	31 890 823

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	2 784 639	2 394 625
Total	2 784 639	2 394 625

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	46 564 001	36 017 871
Fournisseurs d'immobilisations	2 171 058	2 771 753
Fournisseurs, factures non parvenues	1 871 035	2 752 365
Total	50 606 094	41 541 989

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients, avances et acomptes	201 878	232 959
Créditeurs divers	475 385	843 413
Dividendes à payer	214 757	260 727
CNSS	2 759 860	2 394 819
Etat, impôts et taxes	1 483 241	1 161 390
Personnel, charges à payer	2 104 787	2 016 834
Personnel, rémunérations dues	1 330 216	1 262 172
Charges à payer	2 356 053	2 491 813
Produits constatés d'avance	119 178	0
Provisions courantes	246 800	397 257
Passifs d'impôts différés	4 021 447	6 300 456
Clients, emballages consignés	822 926	580 495
Total	16 136 528	17 942 335

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Chèques à payer	39 609	33 416
Emprunt courant lies cycle d'exploitation	12 907 118	11 526 291
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	258 985	42 557
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	10 490 219	10 064 401
Découverts bancaires	5 451 825	2 730 988
Produits financiers constatés d'avance	64 488	0
Intérêts courus sur emprunts	222 659	131 940
Total	29 434 903	24 529 593

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Chiffre d'affaires - produits finis	364 578 127	336 333 929
Chiffre d'affaires - marchandises	34 502 466	17 584 429
Chiffre d'affaires - prestation de services	2 228 598	1 594 244
Chiffre d'affaires – travaux	17 172 649	19 159 315
Autres revenus	1 611 207	159 736
Total	420 093 047	374 831 653

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits des activités annexes	550 861	355 083
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	677 142	487 307
Total	1 228 003	842 390

3) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Production immobilisée	329 764	174 378
Total	329 764	174 378

4) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Variation des stocks des produits finis et des encours	-7 193 466	-4 480 356
Total	-7 193 466	-4 480 356

5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Achats - matières et consommables	276 419 722	257 650 542
Variation de stocks - matières et consommables	-5 423 869	-3 934 980
Achats - pièces de rechanges	4 273 206	4 179 454
Variation de stocks - pièces de rechanges	-223 615	-365 839
Achats - marchandises	40 695 832	27 702 269
Variation de stocks - marchandises	-1 111 157	-410 525
Electricités & eaux	6 362 031	5 068 149
Divers achats non stockés	1 420 130	1 195 541
Achats de travaux et sous-traitances	3 834 999	2 851 706
Achats petits matériels et outillages	430 682	160 710
Total	326 677 961	294 097 027

6) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Salaires bruts	35 207 911	30 315 453
Charges sociales légales	5 727 558	5 049 639
Autres charges personnel	690 984	491 980
Total	41 626 453	35 857 072

7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements	13 654 545	12 505 102
Dotations aux provisions	2 801 758	2 022 712
Reprises sur provisions	-2 270 830	-1 656 856
Total	14 185 473	12 870 958

8) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Sous-traitance générale	208 944	363 963
Charges de location	410 282	303 821
Primes d'assurances	1 725 389	1 510 689
Entretien et réparation	1 722 924	1 399 007
Personnel extérieur à l'entreprise	214 855	157 250
Publicité, publication et relation publique	902 347	999 401
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 851 191	2 947 305
Frais de transport	8 011 814	7 335 695
Frais de formation	359 850	211 859
Déplacements, missions, réceptions	1 630 232	1 222 320
Frais de télécommunication	475 347	442 227
Services bancaires et assimilés	908 099	562 601
Impôts et Taxes	940 530	720 453
Jetons de présence	405 000	195 000
Autres services extérieurs	1 513 701	1 102 248
Total	22 280 505	19 473 839

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Charges d'intérêts	3 574 491	2 932 038
Pertes de changes	4 926 601	2 607 298
Gains de changes	-9 892 951	-5 332 522
Total	-1 391 859	206 814

10) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits des placements	930 754	267 127
Plus-value de cession de titres	11 877 255	0
Total	12 808 009	267 127

Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Autres gains sur éléments non récurrents	661 104	215 099
Plus values de cession d'immobilisations	6 032 447	367 962
Total	6 693 551	583 061

11) Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Autres pertes sur éléments non récurrents	232 777	303 683
Total	232 777	303 683

12) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Impôts sur les sociétés	3 289 675	1 173 538
Produits d'impôts différés	-99 031	0
Total	3 190 644	1 173 538

13) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 078 566	-2 064 712
Total	-1 078 566	-2 064 712

14) Quote-part dans les sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Quote-part dans la société AUTO CABLES	744 166	61 326
Quote-part dans la société ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	1 810	0
Total	745 976	61 326

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Régies d'avance et accreditif	257 185	0	257 185
Banques TND	6 089 286	6 882 639	-793 353
Banques EUR	17 826 517	14 283 808	3 542 709
Banques USD	8 431 649	6 570 574	1 861 075
Caisses	26 697	28 553	-1 856
Sous total	32 631 334	27 765 574	4 865 760
Découverts bancaires	-5 451 825	-2 730 988	-2 720 837
Sous total	-5 451 825	-2 730 988	-2 720 837
Total	27 179 509	25 034 586	2 144 923

TUNIS, le 11 Avril 2014

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la
Société ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 387 177 281 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 39 765 459 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI

ECC MAZARS